



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Cheysson (France) .....	123
Déclaration de M. Genscher (République fédérale d'Allemagne) .....	127
Déclaration de M. Colombo (Italie) .....	132
Déclaration de M. Vrhovc (Yougoslavie) .....	136

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Débat général (suite)

1. M. CHEYSSON (France) : Mes premiers mots iront à la délégation de Vanuatu à l'occasion de l'entrée de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. La France est liée au peuple de Vanuatu de bien des manières et elle salue donc la présence de ce 155<sup>e</sup> Membre de l'Organisation dans la communauté internationale.

2. Monsieur le Président, la décision de l'Assemblée de vous confier la présidence de sa trente-sixième session nous semble pleinement justifiée et je voudrais vous adresser les félicitations chaleureuses de ma délégation. Vous connaissez les liens qui unissent nos deux pays. Votre personnalité, votre expérience de la vie internationale garantissent que nos travaux seront conduits avec tout le dynamisme et toute l'autorité nécessaires.

3. Je me tourne ensuite vers vous, Monsieur le Secrétaire général, dont tous ici connaissent le sens politique, le dévouement à l'ordre international dont vous êtes l'incarnation. Nous avons eu bien des occasions de nous rencontrer et de nous connaître depuis des années. A l'hommage de mon gouvernement pour vos hautes qualités, j'ajouterai l'expression de mon amitié et de ma grande estime.

4. Nous savons aussi que nous pouvons compter sur la compétence et sur l'activité du Secrétariat. Quelle que soit la lourdeur des tâches qu'impose le bon déroulement d'une session telle que celle-ci, nous sommes assurés de son inappréciable appui. Qu'il en soit félicité et remercié.

5. Un bouleversement politique vient de marquer la vie de mon pays, la France. Le 10 mai, un nouveau président de la République a été élu. Le 21 juin, en portant de manière éclatante une majorité de gauche au pouvoir, le peuple français a confirmé sa volonté de tourner la page, d'entrer dans un âge nouveau. Le monde d'aujourd'hui, celui de demain, n'est pas, ne sera pas à l'image de celui d'hier.

6. Depuis plusieurs années, la plupart des Etats ont, ici même, annoncé le nouvel ordre économique international. Il ne sera pas seulement économique, il ne sera pas seulement international. Mon pays est conscient de cette mutation, le gouvernement socialiste de la France est engagé dans la définition de ce nouvel ordre, un ordre plus juste, plus équitable pour les défavorisés, les faibles, les marginaux, ceux qu'on a trop longtemps laissés pour compte.

Ils sont l'essentiel de notre majorité en France. Ils sont la majorité ici, dans cette salle. A eux tous, nous voulons proposer un avenir, un idéal de progrès et d'espoir.

7. Le message dont mon gouvernement se sent porteur ne s'arrête donc pas à nos frontières. Bien entendu, il ne saurait être question de proposer aux autres des solutions dont la définition et l'adoption ne peuvent dépendre que de chaque peuple et de son autorité constitutionnelle propre. Le droit de chacun à définir son destin est sacré. Mais il est des principes et des aspirations que notre communauté nationale entend affirmer et défendre et qui nous semblent avoir valeur universelle, car ils doivent animer l'ordre international.

8. Après ce préambule, il va presque sans dire que notre action est tout entière consacrée à l'homme. L'homme est la valeur fondamentale. Toute politique doit partir de lui, aboutir à lui. La France s'élève contre tout totalitarisme, tout autoritarisme. Elle dénonce et combattra toutes les formes de discrimination, religieuse, sexiste, raciste. Elle déclare la guerre au mépris.

9. Le combat commun, au sein de cette organisation, doit donc être mené résolument pour assurer le respect, la liberté des hommes. Comment concevoir qu'un Etat puisse bâtir sa force et sa prospérité sur l'oppression de ses citoyens, pire encore, sur l'humiliation et la marginalisation de certains de ses habitants, auxquels est refusée la qualité de citoyens?

10. Certains objecteront que la Charte des Nations Unies comme les règles du droit international interdisent les interventions dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un Etat. Mais, à ce sujet, je voudrais faire deux observations.

11. La première — qu'il est presque inutile de présenter à cette assemblée — est que les pratiques mêmes de notre organisation témoignent d'une évolution significative. Peu à peu, les violations massives et flagrantes des droits fondamentaux de l'homme apparaissent comme relevant de la compétence de la communauté internationale. Qu'on en juge par les conventions et autres textes internationaux adoptés au cours des dernières années aux niveaux mondial et régional.

12. Qui, aujourd'hui, doute encore que l'*apartheid* et les autres manifestations de racisme peuvent et doivent être dénoncés devant les instances principales des Nations Unies? Qui ne s'est félicité des progrès — pourtant bien insuffisants — permis par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki? Quant aux violations de moindre envergure, elles font, vous le savez, l'objet, au sein notamment de la Commission des droits de l'homme — dont nous admirons la ténacité —, de procédures, souvent discrètes, mais qui, peu à peu, permettent de redresser certaines pratiques.

13. J'ajoute qu'il y a, dans le domaine des droits de l'homme, une véritable complémentarité entre l'activité des institutions internationales et celle d'organisations non gouvernementales auxquelles je rends ici hommage, ainsi qu'aux associations, aux syndicats ouvriers, aux partis politiques, aux mouvements de jeunes, aux groupements religieux et, bien entendu, aux médias, à l'audiovisuel, qui ont tant contribué à éveiller l'opinion, à la mobiliser, à lui

faire exprimer son indignation lorsque des situations choquantes devaient être dénoncées.

14. Les droits des hommes sont inséparables des droits des peuples, des droits des nations. J'ai déjà marqué le droit de chaque peuple à décider de son destin, en toute indépendance, et donc à choisir son régime politique, son système économique, ses structures sociales, ses amitiés, à entrer dans un réseau d'alliances ou à préférer la neutralité, le non-alignement. La France a toujours été et demeure consciente et jalouse de son indépendance. Sa situation géographique, ses affinités culturelles et le fait que le monde est, hélas, dangereux l'ont conduite à adhérer librement à l'Alliance atlantique à laquelle elle apporte une contribution loyale dans la défense de valeurs qui sont communes à tous les membres de l'Alliance, des valeurs de liberté et de civilisation.

15. Elle se réserve néanmoins d'apprécier souverainement les menaces et les dangers qui pourraient entraîner les décisions les plus graves. Elle espère aussi que les négociations entre les plus grands permettront de diminuer les tensions grandissantes résultant d'un surarmement récent et elle affirme sa volonté de contribuer à l'établissement de mesures de confiance de l'Oural à l'Atlantique. Les relations qu'elle entretient depuis longtemps avec l'Union soviétique et les démocraties populaires d'Europe de l'Est lui permettent de tenir un langage clair, de faire connaître sans intermédiaire ses convictions et ses inquiétudes, de contribuer ainsi à l'établissement entre les pays européens de l'Ouest et de l'Est de relations qui favorisent l'épanouissement de tous les peuples.

16. Cette maîtrise de notre avenir que nous revendiquons pour nous-mêmes, nous croyons équitable que les autres, petits et grands, faibles et forts, peuples du Sud et peuples du Nord en disposent aussi. La France sera donc aux côtés de ceux qui luttent pour la reconnaissance des droits de leur peuple ou pour l'indépendance de leur nation.

17. Elle éprouve la plus grande sympathie pour ceux qui, étant encore à l'écart des grandes voies de l'affrontement Est-Ouest, entendent échapper aux sphères d'influence; elle salue le mouvement des pays non alignés et sera heureuse d'apporter son appui aux vrais efforts de non-alignement, pour autant que cela lui sera proposé par un membre authentique du mouvement. Le monde n'est pas inexorablement condamné à se diviser en deux camps ennemis. Les tensions qui existent parfois entre voisins ne doivent pas être artificiellement transformées en duels entre champions de l'Est et de l'Ouest. Une récente déclaration franco-mexicaine<sup>1</sup> sur El Salvador n'avait d'autre objet que de rappeler la nécessité de laisser à chaque peuple le soin de régler ses affaires par un processus politique et démocratique.

18. Fidèle aux principes, la France condamne les ingérences extérieures; elle dénonce donc toutes les entreprises de force contre tout peuple et tout Etat. La violence ne saurait créer le droit; cette vérité élémentaire ne peut être oubliée, quelles que soient les circonstances, les qualités, les raisons de ceux qui occupent des territoires contre la volonté des populations envahies et soumises. Sans comparer entre eux les occupants, leurs motivations, leurs modes de faire, la condamnation doit frapper également la République sud-africaine quand elle envoie ses blindés en Angola et ignore les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en Namibie, le Viet Nam quand il persiste à occuper le Kampuchea, l'Union soviétique quand elle intervient avec ses troupes en Afghanistan.

19. Au Proche-Orient, ce n'est pas par la violence — dont notre ambassadeur au Liban, M. Louis Delamare, vient d'être la victime innocente — que la paix reviendra dans cette partie du monde, qui a été le berceau de tant

de civilisations et qui est devenue le creuset de tant de souffrances. Les hommes et les cultures de cette région qui, parfois depuis des siècles, ont été là et ailleurs les victimes de l'évolution historique, du mépris et de la haine ont droit à la paix; leurs Etats doivent pouvoir se développer dans la sécurité, leurs peuples doivent pouvoir bâtir leur avenir dans la justice.

20. Or ce n'est pas dans la violation des résolutions de notre organisation que sera assurée la sécurité indispensable aux pays du Proche-Orient, tous les pays, y compris Israël. Ce n'est pas par la guerre que les peuples de cette région, tous les peuples, y compris le peuple palestinien, verront reconnaître l'intégralité de leurs droits, dont le droit à la patrie et le droit à l'Etat.

21. Là, comme partout dans le monde, la négociation entre toutes les parties concernées est le seul moyen acceptable de traiter des raisons qui amènent les uns et les autres à agir aujourd'hui par le fer et le feu. La négociation est la règle d'or de notre organisation. Si cette règle est violée une fois, une seule fois, comment le respect pourra-t-il en être exigé ailleurs et toujours?

22. Que ceux, ici, qui seraient tentés d'accepter de justifier la violence dans un cas pensent qu'un jour ils mourront à leur tour être victimes d'une autre violence et en périr. Justice pour les peuples, sécurité pour les Etats, respect des décisions internationales, négociation, tels sont les principes qui guideront la France dans ses prises de position au Proche-Orient et partout dans le monde.

23. Voici donc bien des situations où les atteintes aux principes de l'autodétermination et de la souveraineté nationale sont actuellement caractérisées. Tous ensemble, dans cette salle, nous devons convenir de maintenir la pression nécessaire. Proclamons notre volonté de recourir au dialogue, à la discussion, à l'analyse objective des inquiétudes, des motivations des uns et des autres. Une telle approche est valable dans la plupart des crises auxquelles la communauté mondiale doit faire face; nous en sommes convaincus.

24. Pour nombre de ces crises, il suffirait — rappelons-le avec force — que les dispositions de résolutions déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies soient respectées. Que l'on songe au Sud du Liban, occupé, déchiré, soustrait à l'autorité légitime libanaise; que l'on pense à la Namibie, dont l'indépendance et le droit sacré à la souveraineté sont sans cesse retardés. Le moment est venu d'affirmer solennellement à cette tribune — et je le fais au nom de la France — qu'il faut tout mettre en œuvre pour que les résolutions 425 (1978) et 435 (1978) du Conseil de sécurité soient intégralement appliquées dans les plus brefs délais; mon pays est prêt à y contribuer dans les conditions que fixera l'Organisation.

25. Dans certaines situations, il faut aller plus loin, et là encore, les Nations Unies ont un grand rôle à jouer. La Namibie, enfin devenue libre et indépendante par application de la résolution 435 (1978), devra être aidée, garantie probablement, pendant ses premières années; l'Angola, qui a tant souffert de la guerre, devra être assuré d'un appui de tout genre pendant sa reconstruction. Le Kampuchea, déjà sauvé de la famine par les efforts internationaux, devra un jour pouvoir librement et démocratiquement déterminer son avenir. N'aura-t-il pas besoin lui aussi de garanties et d'assurances de tous ordres? L'Afghanistan, pour écarter le risque des ingérences dénoncées hier par certains, pour mettre fin aux ingérences qui se manifestent aujourd'hui dans la réalité sanglante des combats, n'aura-t-il pas besoin de faire garantir le statut qu'il voudra se donner? De bien des côtés, et en présence de menaces pourtant bien différentes, apparaît la même idée: admettre, reconnaître, garantir la volonté d'un peuple d'être soustrait aux tensions qui l'entourent et

qui menacent son indépendance, sa volonté de non-alignement. La France estime qu'il y a, dans la convergence des réflexions relatives à des régions et à des situations pourtant bien différentes, matière à examen, à concertation internationale.

26. Je suis souvent étonné de constater que, dans la plupart des milieux, la véritable dimension des problèmes Nord-Sud n'est pas comprise. Ici, on vous parle de charité vis-à-vis de malheureux faméliques. Là, on exige la hausse du prix d'un produit ou on évoque le transfert d'une technologie. Mais entendez-vous souvent reconnaître, comme l'ont si bien fait les membres de la Commission Brandt<sup>2</sup>, que le progrès du dialogue Nord-Sud est la condition même du progrès du monde, et peut-être de la paix du monde?

27. Le Sud est entré dans la vie du Nord. Combien de temps faudra-t-il encore pour le comprendre? C'est un aspect essentiel de l'âge nouveau où nous pénétrons à reculons. Quelle y sera sa place? Quel y sera son rôle? Voilà les questions qu'il faut poser.

28. Politiquement, j'ai déjà évoqué des cas où les principes fondamentaux de la vie de nos hommes et de nos sociétés sont menacés, violés. En obtenir le respect en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Amérique latine est fondamental pour ceux qui croient aux principes. Le Gouvernement français se compte parmi eux. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour rappeler combien nos jeunes, les forces profondes de nos sociétés, sont sensibles à ces problèmes qu'ils connaissent mieux maintenant, depuis que les médias les informent de ce qui se passe dans le Sud, ce qui n'était pas le cas il y a quelques décennies.

29. La solidarité, l'interdépendance dépassent cependant le domaine de la politique et de la morale. La crise écrase le monde, multiplie les chômeurs, condamne les plus malheureux au désespoir. Or qui peut prétendre qu'elle sera réglée ou maîtrisée par le seul jeu des forces et mécanismes des marchés et dans le seul cadre des économies les plus avancées?

30. La relance de l'économie, dont nous avons tous le plus grand besoin — et cela est particulièrement vrai pour les plus défavorisés —, exige le développement des pays du Sud. Il ne s'agit pas de quelques centaines de millions de dollars, mais de dizaines de milliards à injecter là où ils manquent de la manière la plus criante et où leur effet sera quasi instantané dans l'amélioration du pouvoir d'achat et par conséquent dans l'élargissement des marchés. J'ai parlé ailleurs d'un new-deal planétaire pour rappeler cette vérité d'évidence que le président Roosevelt avait identifiée en son temps en face de la crise américaine.

31. Il faut donc, tous ensemble, traiter du financement du développement et même de la survie pour les plus déshérités. Où sont les ressources disponibles? Comment les mobiliser? Où les diriger? Comment conjuguer les moyens budgétaires que tous ceux qui le peuvent doivent mettre en œuvre, la capacité d'emprunt et de gestion des institutions compétentes, le juste souci des prêteurs et investisseurs d'assurer la sécurité de leurs placements? Quelques réponses sont prêtes et ont été proposées. Elles doivent cesser d'être retardées ou déformées. Elles seront insuffisantes, certes. Voyons dès maintenant comment faire plus et mieux.

32. Et, bien entendu, puisqu'il s'agit de partager des ressources malheureusement insuffisantes, pensons d'abord à ceux qui souffrent le plus et parfois en meurent. Mon pays est heureux d'avoir accueilli à Paris la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

33. Mon gouvernement note avec satisfaction que des engagements ont été pris par la communauté internationale; il se félicite que les pays de la Communauté européenne aient décidé de consacrer 0,15 p. 100 de leur pro-

duit national brut à l'aide aux pays les moins avancés. Quant à la France, je répète que, comme l'a dit le Président de la République, elle atteindra l'objectif des Nations Unies de 0,7 p. 100 du produit national brut — départements français d'outre-mer exclus — avant la fin du septennat de M. Mitterrand, ce qui, en fait, nous engage à doubler en valeur réelle notre effort d'aide aux pays en développement. Son effort portera, en priorité, dès 1982, sur l'augmentation de ses contributions volontaires à caractère multilatéral, puis sur l'aide aux pays avec lesquels elle a des liens particuliers, notamment en Afrique.

34. Accroître les financements ne suffit pas, cependant. Nous le savons tous. Je devrais donc maintenant parler des aspects particuliers prioritaires : alimentation, énergie, commerce; le temps de ce discours n'y suffirait pas. Qu'on me permette donc de m'attacher à deux aspects, essentiels à mes yeux, du nouvel ordre international.

35. La prévisibilité doit être un caractère essentiel de l'ordre de demain. Comment, sinon, organiser, structurer, former, investir de manière rationnelle? Or, jamais dans l'histoire, les facteurs principaux de la vie économique du monde n'ont été aussi peu prévisibles. Qu'on songe aux prix des produits essentiels importés dans le Sud, aux cours des matières premières exportées par les pays en développement, aux taux de change et aux taux d'intérêt qui encadrent toutes les opérations. Nous vivons dans un monde désordonné, dérégulé, aboulique, fou. Nous autres Européens, sans grandes ressources naturelles, en souffrons avec vous, pays du Sud. Face à la spéculation et à l'aléatoire, nos intérêts sont ceux du Sud; dans ce débat-là, nous appartenons au Sud.

36. Il faut donc progressivement en venir à un régime de droit dans les rapports économiques mondiaux; il faut chercher le contrat, le traité, l'accord international. C'est déjà une caractéristique originale des Conventions de Lomé entre la Communauté européenne et 61 pays en développement<sup>3</sup> que de rendre prévisibles et sûres les relations qui y sont inscrites.

37. Une autre caractéristique de ces conventions est leur globalité. Au niveau mondial, plus encore, l'ensemble des problèmes économiques, financiers, technologiques, doit être considéré et négocié simultanément, conjointement. Ce qui précède suffit à en convaincre. La France et ses partenaires européens sont décidés à ce que les négociations globales commencent au plus tôt aux Nations Unies; nous pèserons de toute notre autorité pour qu'aucun nouveau délai ne soit imposé. Ceci devra être confirmé dans un mois à Cancún, à la Réunion internationale sur la coopération et le développement.

38. La globalité des problèmes Nord-Sud paraît évidente à la quasi-totalité d'entre nous. Mais avons-nous assez réfléchi à l'interaction entre ces problèmes extérieurs et nos problèmes domestiques? Le nouvel ordre comportera des restructurations importantes dans chacun de nos pays industrialisés. Le progrès d'ensemble permis par la relance se traduira, dans certains secteurs, par une diminution d'activité — plus que compensée dans d'autres secteurs, d'ailleurs. Des orientations nouvelles devront être prises qui se heurteront à bien des résistances.

39. Cela ne se fera pas si, dans les pays industrialisés, les discussions sont limitées à des diplomates, quelques banquiers, administrateurs et autres experts. Il faut mobiliser les opinions, les travailleurs qui sont directement concernés, les jeunes dont l'avenir est en jeu. Les médias ont un rôle fondamental à jouer et ils le peuvent, car l'émotion est parfois grande dans nos villes et nos campagnes quand la misère et la souffrance d'un peuple gisant provoquent chez le téléspectateur plus fortuné un moment de malaise et d'indignation, ou quand le désespoir devant la crise devient insupportable.

40. Je viens ainsi d'évoquer le dialogue Nord-Sud dans sa dimension mondiale. Il faut aussi le considérer dans le cadre régional.

41. La région est, en effet, un cadre naturel d'expression de la personnalité particulière des peuples; la similitude des problèmes, les affinités — parfois les rivalités — culturelles, les menaces communes permettent de nouer des liens multiples à l'intérieur d'une région ou sous-région. Or, plus une région est groupée et structurée, moins les influences étrangères trouvent à s'y exercer. Voici un moyen important d'éviter que les rapports Est-Ouest ne s'étendent par contagion dans des zones qui ne sont pas directement concernées. Sur le plan économique aussi, la coopération tellement souhaitable entre pays du Sud doit être encouragée de manière rationnelle, comme l'a justement souligné le fort intéressante Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue récemment à Caracas.

42. Il est prématuré de faire dès maintenant le bilan des activités des principales organisations régionales, car elles ne cessent de croître en responsabilité et en importance. En tant que Français, l'Assemblée ne sera pas surprise, cependant, que j'évoque la Communauté européenne, bien imparfaite encore, mais dont les résultats sont déjà notoires dans des domaines variés — agriculture, système monétaire, politique de Lomé, préférences généralisées —, dont l'autorité grandit rapidement dans le monde et que le Gouvernement français propose de lancer rapidement dans de nouvelles et passionnantes aventures conjointes, industrielles, sociales et autres.

43. Il faut citer aussi, en matière économique, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Il faut relever le rôle précurseur des pays d'Amérique latine dans l'identification de la personnalité et de la fierté régionale. Il faut évoquer les différents groupements régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], et bien des organisations régionales africaines. Je veux rendre ici hommage à la plus importante d'entre elles, l'Organisation de l'unité africaine [OUA] dont la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Nairobi, a traité avec maestria certains des problèmes les plus difficiles du moment; n'est-ce pas grâce à l'OUA que l'on peut maintenant espérer voir un Tchad, unitaire et indépendant, libéré des ingérences étrangères, reprendre sa place dans le concert africain? N'est-ce pas grâce à l'OUA que l'on assistera demain, nous voulons en être sûrs, au référendum d'autodétermination des populations du Sahara occidental?

44. Le développement de la coopération régionale est si convaincant dans certaines parties du monde qu'on doit lui proposer de nouveaux objectifs. Pour des raisons historiques et culturelles, des disputes peuvent exister entre voisins; elles datent quelquefois de plusieurs siècles. Nous sommes nombreux dans cette salle à craindre que vienne alors se greffer sur de tels différends la rivalité Est-Ouest. La méfiance réciproque entre deux voisins peut mener à la course aux armements; le risque est alors grand qu'ils deviennent l'un et l'autre dépendants de fournitures sans cesse plus sophistiquées et donc plus coûteuses. Que restera-t-il bientôt de l'autodétermination, de l'indépendance, du non-alignement, auxquels l'un et l'autre ont droit?

45. Ne peut-on plutôt imaginer que le groupe des pays les plus concernés par une telle confrontation entre deux ou plusieurs voisins ait la sagesse de limiter l'effet de la dispute, de mettre en place un système régional ou sous-régional d'évaluation des forces militaires, voire de conclure un véritable accord régional d'autolimitation des armements, en l'accompagnant bien sûr des moyens convenables de contrôle et de vérification?

46. La France, choquée comme tant d'autres de l'effort démesuré que tant de pays du tiers monde doivent consacrer aux armes et à la défense, inquiète de la dépendance croissante que cette évolution entraîne inévitablement, souhaite ardemment que les tentatives déjà faites dans ce sens soient encouragées par notre organisation, soutenues par l'opinion mondiale.

47. Quel que soit l'intérêt de l'approche régionale pour limiter les armements, l'effort doit évidemment trouver son couronnement au sein de l'Organisation. Rien de durable et de solide ne peut être fait sans l'aval d'une institution dont la vocation est universelle. Il n'est guère de domaine qui échappe à sa compétence, et les structures parfaitement démocratiques dont elle est dotée garantissent la valeur de ses décisions : à cette tribune, tous les orateurs et donc tous les pays sont égaux.

48. Que l'accent soit généralement mis sur le rôle unique de l'Organisation des Nations Unies dans les crises les plus dangereuses n'a rien que de normal, car on pense aussitôt à Chypre, au sud du Liban, à la Namibie, mais aussi au Haut Commissariat aux réfugiés, à l'UNICEF et à tant d'autres organisations qui ont, dans des circonstances tragiques, su marquer la solidarité entre les hommes. Mais nous savons que l'ONU a bien d'autres fonctions et que, dans des enceintes dont la grande presse internationale parle moins souvent, des idées sont confrontées qui forment peu à peu un consensus générateur de progrès. Je pense ainsi aux discussions sur la limitation des armements où des progrès ont été accomplis, où des pas décisifs restent encore à faire : entre autres, la création d'une agence internationale de satellites de contrôle.

49. D'autres idées, plus ambitieuses, amènent à porter le regard bien au-delà de l'immédiat. La session extraordinaire que l'Assemblée générale consacra l'année prochaine au désarmement donnera à chacun l'occasion de prendre ses responsabilités. Mon pays y jouera son rôle; il apportera sa contribution loyale et approfondie dans la recherche des moyens de définir les conditions d'une limitation équitable et sûre des armements.

50. Je n'oublie pas non plus que, de bien des manières, l'Organisation et les institutions spécialisées ont un rôle opérationnel, qu'il s'agisse de l'assistance technique ou humanitaire, ou des réglementations de caractère général. Je voudrais à cet égard marquer l'intérêt particulier que porte mon pays à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La convention qu'elle s'emploie à élaborer définira bientôt ce que doit être demain l'organisation rationnelle de la mise en valeur de ces richesses du monde. Ce sera un remarquable progrès constitutionnel qui marquera dans l'histoire du monde. L'ONU peut et doit en être fière. En conséquence, et en dépit de quelques réserves de détail, la délégation française estime indispensable que les travaux de la Conférence sur le droit de la mer se terminent au plus tôt; elle fait appel à tous pour que cessent les manœuvres qui tendent à remettre en cause les progrès accomplis pendant tant d'années d'efforts persévérants.

51. Cette dernière remarque confirmera ce qui a transparu dans mes propos : l'attachement de la France à l'Organisation des Nations Unies, dont le monde attend beaucoup.

52. Notre qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, nos ressources humaines et économiques, l'indépendance de notre politique vis-à-vis de tous, Etats et grandes compagnies, notre sympathie — le mot est trop faible —, notre sentiment de fraternité vis-à-vis des plus faibles et des plus démunis, nous assurent, croyons-nous, des relations privilégiées avec la plupart. Ils nous créent aussi des obligations particulières. Au niveau mondial, comme en France même, le gouvernement dont je suis membre sait ce que l'on attend de lui : il y est prêt.

53. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais\**] : Monsieur le Président, je voudrais avant toute chose saisir cette occasion pour vous féliciter, au nom de la République fédérale d'Allemagne, à l'occasion de votre élection à cette haute charge. Nous voyons en vous un homme éminent qui, dans sa longue et active participation aux travaux des Nations Unies, a fait preuve de qualités exceptionnelles. Nous voyons en vous le représentant de l'un des membres principaux du mouvement des pays non alignés, un pays avec lequel nous entretenons depuis longtemps de bonnes relations.

54. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon pays au Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, M. Rüdiger von Wechmar. Il s'est acquitté des tâches inhérentes à ses fonctions, conscient des nouvelles réalités liées à l'interdépendance mondiale. Ce faisant, il a pu compter sur l'assentiment et le soutien entiers de la République fédérale d'Allemagne.

55. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Secrétaire général, pour le travail dévoué que vous avez accompli au cours des 12 derniers mois au nom de notre organisation mondiale et aussi au nom de la paix.

56. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement Vanuatu, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

57. Depuis maintenant une décennie, l'économie mondiale se trouve dans une phase critique de réajustement : inflation, récession et chômage dans les pays industriels, mais par-dessus tout revenu par habitant en stagnation, voire en déclin dans de nombreux pays en développement. La misère et la détresse des pauvres dans le tiers monde sont en augmentation. En même temps, la population mondiale continue de s'accroître rapidement. Au cours des 20 prochaines années, elle passera de 4,5 milliards à environ 6,5 milliards de personnes. Cela signifie que les produits alimentaires, les vêtements, le logement, les écoles et les emplois devront être fournis à deux milliards de personnes. Cela équivaut à la population de 2 000 villes totalement nouvelles, comptant chacune un million d'habitants. Il ressort de cela que l'humanité dans son ensemble se trouve confrontée à de grands défis mondiaux.

58. Cependant — et c'est un fait troublant — ce ne sont pas ces problèmes qui se trouvent au centre des politiques et des intérêts mondiaux : on nous parle davantage, dans la presse internationale, de la course aux armements et des tensions entre nations, de la guerre civile et des interventions. A une époque où l'interdépendance et la coopération mondiales sont devenues une question de survie, la race humaine court le danger de se déchirer encore une fois.

59. A un moment où nous devrions concentrer nos ressources matérielles et intellectuelles sur la tâche consistant à faire sortir l'économie mondiale de la crise inhérente à ses structures, à un moment où nous devrions nous consacrer au développement du tiers monde et à la préservation des conditions de vie sur notre planète, 500 milliards de dollars sont gaspillés pour des armes ! Mais nos enfants et nos petits enfants nous jugeront sur les résultats : soit nous aurons réussi à guider le monde sur la voie de la paix, du développement, de la survie, soit nous nous serons laissé glisser vers l'affrontement, la course aux armements et, finalement, la catastrophe.

60. Nous ne pouvons préserver la paix mondiale et répondre aux grands défis de l'humanité que si tous les pays agissent conformément aux principes des dispositions et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Il faut pour

cela renoncer à la force, c'est-à-dire renoncer à la menace ou à l'emploi de la force. Tous les conflits doivent être réglés par des moyens pacifiques. Il ne doit y avoir aucune aspiration de domination les uns sur les autres, aucune ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, mais le respect du droit à l'autodétermination de toutes les nations doit prévaloir. Il faut que des mesures faisant appel à la responsabilité de chacun soient appliquées tout en gardant présentes à l'esprit l'interdépendance globale, la modération et la retenue dans la recherche de ses propres intérêts. Il faut être prêt au dialogue, à la négociation et à la coopération. Il faut non pas aspirer à la supériorité, mais plutôt désirer l'équilibre au niveau le plus bas possible d'armement. Il faut appliquer une politique active de maintien de la paix par la coopération sur les questions de sécurité internationale et, en particulier, sur la question du contrôle des armes et du désarmement. Enfin, il faut éliminer la confrontation Nord-Sud dans le cadre d'une politique de coopération à l'échelon mondial et de sauvegarde de la paix.

61. Dans la recherche d'une solution à ces problèmes planétaires, il faut attacher beaucoup d'importance au développement des relations Est-Ouest. Au début des années 70, nous espérions tous que les efforts déployés de façon accrue pour réduire les différences entre l'Est et l'Ouest et pour étendre la coopération seraient couronnés de succès, et des progrès considérables dans le développement des relations Est-Ouest ont été de fait réalisés au cours de la première moitié de cette décennie. Mais récemment, la confrontation Est-Ouest s'est à nouveau intensifiée. Elle menace de rejeter une fois de plus le dialogue Nord-Sud à l'écart de la discussion des affaires mondiales. La confrontation Est-Ouest menace même de s'étendre au Sud.

62. Il ne faut pas que cela se produise. L'Est et l'Ouest doivent faire tout leur possible pour se remettre sur une voie menant à la stabilité dans leurs relations et à la coopération. L'Est et l'Ouest ne doivent absolument pas permettre que le tiers monde devienne le théâtre où ils pourraient poursuivre leur conflit. Les pays du Sud ont suffisamment de problèmes, et leurs territoires ne devraient pas servir de scène où se joue le différend Est-Ouest.

63. Les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement dans le but d'établir un équilibre au niveau le plus faible possible sont plus urgentes que jamais. Il ne doit pas y avoir une nouvelle course aux armements.

64. Dans les années 70, l'Union soviétique a fait des efforts extraordinaires dans tous les domaines des armements, ce qui n'a pas été le cas de l'Ouest, bien au contraire.

65. L'Ouest a noté avec une grande préoccupation la façon dont l'Union soviétique a non seulement accru sa supériorité en matière de forces classiques mais a également, en même temps, augmenté sa capacité d'armes nucléaires à moyenne portée, améliorant leur qualité, en particulier en ce qui concerne le missile SS-20 et le bombardier « Backfire ». Nos inquiétudes au sujet de cette évolution ne pourront être éliminées que si les négociations actuelles Est-Ouest et celles qui sont proposées sont couronnées de succès. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cet objectif soit réalisé.

66. Nous espérons que la réunion entre le secrétaire d'Etat Haig et le ministre des affaires étrangères Gromyko marquera le début d'une nouvelle phase constructive dans le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui est extrêmement important pour l'ensemble du monde. L'importance et le poids des Etats-Unis et de l'Union soviétique donnent à ces deux pays une responsabilité spé-

\*L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

ciale en ce qui concerne la paix mondiale. Le dialogue, la négociation et la coopération entre l'Est et l'Ouest doivent être intensifiés et développés encore. Cela s'applique également à la poursuite du processus de négociations sur la limitation des armes stratégiques [SALT].

67. Nous espérons aussi que la réunion entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique lancera avant tout le signal du début des négociations sur les armes nucléaires à moyenne portée. Nous avons déjà préconisé ces négociations depuis un certain temps. Nous avons participé à leurs préparatifs avec nos alliés, et nous resterons à leurs côtés à l'avenir. Nous voudrions que, de part et d'autre, les missiles nucléaires à moyenne portée soient limités aux plafonds les plus bas possibles; plus ces plafonds seront bas, plus l'Union soviétique réduira sa production d'armes. Si cette production d'armes peut être éliminée totalement, il ne sera alors plus nécessaire que l'Ouest mette en place des armes à moyenne portée, comme cela est envisagé.

68. Le Gouvernement et le peuple de la République fédérale d'Allemagne n'aspirent ardemment à rien d'autre qu'à un résultat de ce genre. Ce serait, à notre avis, le résultat idéal. Mais il ne s'agit pas seulement d'une question d'armes nucléaires. Au cours des entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, nous nous sommes résolument fixé pour but la réalisation d'un équilibre des forces en Europe centrale par le biais de réductions mutuelles afin d'améliorer la stabilité militaire et de dissiper, chez les peuples d'Europe centrale, la crainte d'une attaque surprise possible.

69. Nous avons convenu à la conférence de Madrid qui a suivi la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qu'une conférence sur le désarmement en Europe servirait de forum pour arriver à un accord sur des mesures concrètes propres à accroître la confiance pour l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

70. Il n'y a pas que l'Est et l'Ouest qui doivent s'attacher au contrôle des armes et au désarmement. Cette tâche est universelle; elle s'applique à toutes les régions et à tous les pays.

71. Les Nations Unies ont déjà proclamé les années 70 Décennie du désarmement, mais nous savons malheureusement tous que les efforts que nous avons déployés pour mettre un terme à la course vertigineuse aux armements dans le monde n'ont guère été couronnés de succès.

72. Mon pays a présenté un projet de programme global de désarmement<sup>4</sup>, en tant que contribution à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit avoir lieu en 1982. Son but est de faciliter des négociations sur le désarmement à l'échelle mondiale, de décrire le cadre conceptuel de ces négociations, d'en définir les critères et principes, et de faire ainsi un travail préparatoire important en vue de négociations et de résultats concrets.

73. Je voudrais mentionner quatre principes en particulier : l'équilibre, l'ouverture, le contrôle et l'instauration d'un climat de confiance.

74. Les négociations sur le désarmement ne peuvent être couronnées de succès que si elles renforcent la sécurité de tous les intéressés. Ceux qui cherchent des avantages unilatéraux dans les négociations sur le désarmement ou ceux qui essaient de s'attacher aux avantages déjà acquis ne pourront réussir qu'à créer une impasse. L'objectif doit être l'équilibre au niveau le plus faible possible. La supériorité d'un côté entraîne l'instabilité, qui elle-même est une menace à la paix. L'équilibre et la parité constituent le principe central reconnu des négociations SALT.

75. Mais ce principe ne doit pas être limité au processus des négociations SALT. Dans leur déclaration conjointe

du 6 mai 1978, le secrétaire général Brejnev et le chancelier fédéral Schmidt ont dit que « les deux parties estiment qu'il est important que personne ne recherche la supériorité militaire et qu'il faut partir du fait qu'une égalité et une parité approximatives devraient suffire pour sauvegarder la défense. »

76. Il est maintenant nécessaire d'assurer que, lors des négociations sur le désarmement entre l'Est et l'Ouest, ce principe se traduise par une politique pratique et concrète.

77. Le désarmement présuppose la connaissance réciproque des rapports de force. Chaque partie doit ouvertement donner des renseignements sur ses propres forces et sur ses armements. Ceux qui essaieraient de s'y dérober sèmeraient les graines de la méfiance et laisseraient planer des doutes quant à leurs intentions. Les Nations Unies ont élaboré un système normalisé en vue de permettre une comparaison des divers budgets militaires. Mon pays, conformément à ce système, a soumis un rapport sur son budget de la défense, comme d'ailleurs un certain nombre de pays occidentaux et non alignés. Tous les autres pays devraient suivre cet exemple.

78. Je répète ma proposition tendant à ce que les Nations Unies établissent deux registres : le premier indiquerait combien chaque pays industriel dépense par habitant en matière d'armements et combien il dépense, d'autre part, pour l'assistance au développement; le deuxième registre indiquerait les exportations et importations d'armes à l'échelle mondiale. Ce serait là un premier pas important. La communauté internationale ne saurait demeurer indifférente alors que les dépenses militaires, à l'Est, à l'Ouest et dans le tiers monde, continuent de s'accroître, tandis que les budgets d'aide au développement sont en stagnation.

79. Les obligations assumées dans les négociations sur le désarmement doivent pouvoir être vérifiées. La procédure de vérification doit, dans chaque cas individuel, être établie conformément au traité auquel elle s'applique. Nous pouvons faire un important travail préliminaire à cet égard aux Nations Unies si nous développons les procédures et instruments de vérification acceptés sur le plan international et, lorsque c'est possible, soumis également à l'épreuve de la pratique.

80. Quiconque s'oppose aux inspections sur le terrain ou refuse d'accepter la vérification sous d'autres formes fera l'objet d'un doute et sera soupçonné de cacher quelque chose et de tromper les autres; ainsi, il détruira la confiance plus que ne l'édifiera.

81. Le Comité sur le désarmement discute à Genève d'une interdiction totale de la fabrication et du stockage des armes chimiques. Là aussi, le problème le plus difficile qui reste à résoudre est celui de la vérification. Nous espérons que le Comité parviendra rapidement à un accord sur une interdiction des armes chimiques susceptible d'être vérifiée.

82. Un désarmement véritable ne peut être réalisé que par la confiance mutuelle entre Etats. Des mesures concrètes pour accroître la confiance sont donc indispensables à un désarmement couronné de succès. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975, contient des dispositions en vue de mettre en place des mesures initiales propres à créer la confiance. La conférence proposée sur le désarmement en Europe pourrait être une étape nouvelle et importante dans ce processus d'édification de la confiance. Ces mesures pour accroître la confiance peuvent également mener à la stabilité et à la limitation du désarmement dans le tiers monde. C'est en ayant ces idées à l'esprit qu'au cours de la trente-quatrième session, nous avons lancé une initiative<sup>5</sup> en vue de donner une dimension globale aux efforts propres à mettre au point des mesures pour créer la confiance.

83. Nous espérons que l'étude du Secrétaire général dont nous sommes maintenant saisis [A/36/474 et Corr. 1] donnera un élan efficace à l'adoption de mesures concrètes pour accélérer le processus de mise en place de mesures susceptibles d'accroître la confiance à travers le monde. A cet égard, nous avons besoin d'un code de la confiance.

84. Ces quatre principes pour les négociations sur le désarmement : équilibre, ouverture, possibilité de vérification et édification de la confiance sont les quatre conditions indispensables du succès. On peut les considérer comme les quatre pierres angulaires de la construction d'une sécurité globale en coopération dans l'ensemble du monde.

85. L'objectif principal de la politique étrangère de mon pays est de travailler activement à la sauvegarde de la paix. Nous voulons la paix et la liberté. Mais, pour nous, la paix signifie plus que la simple absence de guerre. Nous voulons un monde de coopération fondé sur des relations de partenaires entre nations.

86. Avec les autres démocraties européennes, nous avons fondé la Communauté européenne afin de pouvoir donner forme à notre avenir commun. En transformant la Communauté européenne en une union européenne, il nous sera possible de travailler plus efficacement encore en tant que force de paix et de progrès en Europe et dans le monde entier.

87. Nous nous sommes joints à nos alliés européens ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Cette alliance repose sur les valeurs communes de liberté, de dignité humaine et d'autodétermination. Son seul objectif est de préserver la sécurité commune et de sauvegarder la paix. Elle tire sa force de l'amitié et de la confiance entre Européens et Américains.

88. Sur la base de la Communauté européenne et de l'Alliance de l'Atlantique Nord, nous avons, par le biais de notre *Ostpolitik*, apporté une contribution importante à la stabilisation de la paix en Europe. Nous poursuivrons cette politique réaliste de dialogue, de réduction de la tension et de renforcement de la coopération.

89. La ligne qui divise l'Est et l'Ouest divise également la nation allemande. En conséquence, nul n'est plus durement touché par la détérioration des relations Est-Ouest que les Allemands. Personne n'a plus que nous un intérêt plus direct dans l'amélioration des relations Est-Ouest. Nous ne devons pas retomber dans la guerre froide.

90. La politique de la République fédérale d'Allemagne tendant à conclure des traités avec ses voisins de l'Est — le Traité de Moscou, le Traité de Varsovie, le Traité avec la Tchécoslovaquie et le Traité fondamental avec la République démocratique allemande — témoignent de notre politique de coopération et de détente à long terme. Nous sommes liés par ces traités. Nous souhaitons que la visite du secrétaire général Brejnev à Bonn en novembre prochain améliore nos relations bilatérales et influence favorablement les relations Est-Ouest dans leur ensemble.

91. Les événements de Pologne ont une importance particulière pour la situation en Europe et dans le monde. Il appartient à la Pologne seule de déterminer son destin. Nous comptons que tous les autres signataires de l'Acte final d'Helsinki, comme nous-mêmes, s'abstiendront de toute ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire de Pologne.

92. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne réaffirme sa conviction que les deux Etats allemands ont une responsabilité particulière pour la paix en Europe. La guerre ne doit jamais prendre à nouveau naissance sur le sol allemand, ainsi que l'ont déclaré le chan-

celier Helmut Schmidt et le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker.

93. C'est tout particulièrement dans la phase difficile actuelle des relations Est-Ouest que les principes suivants doivent être observés par les deux Etats allemands : nous devons préserver avec soin ce qui a été réalisé entre nous et ce qui a été notre contribution à la paix en Europe au cours de la décennie écoulée; dans nos relations mutuelles comme dans nos relations avec tous nos voisins, nous devons faire preuve de modération et de réflexion; les relations entre les Allemands ne doivent jamais être une cause supplémentaire de tension dans les relations Est-Ouest; nous devons poursuivre le dialogue à tous les niveaux, sans aucune condition préalable; notre objectif commun doit être de parvenir aux plus grands progrès possibles dans la mise en œuvre de toutes les parties de l'Acte final d'Helsinki.

94. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a l'intention de promouvoir la coopération entre les deux Etats allemands et nous voulons faire en sorte que s'offrent davantage de possibilités de contact entre Allemands, de part et d'autre. Ces améliorations et d'autres qui facilitent la vie des Allemands dans leurs relations mutuelles ne sont pas seulement dictées par des considérations humanitaires; elles constituent aussi une contribution indispensable à la paix et à la coopération en Europe.

95. Notre objectif est et restera d'œuvrer pour une paix permanente en Europe, dans laquelle la nation allemande retrouvera son unité dans une libre autodétermination. Le mur qui divise les Allemands ne doit pas être durable. La volonté du peuple n'est pas de préserver ni moins encore d'approfondir la division entre Allemands, mais de l'éliminer.

96. L'Accord quadripartite sur Berlin<sup>6</sup> a contribué à l'amélioration de la situation à Berlin et autour de la ville. Cet état de choses doit demeurer. Chaque partie doit se rendre compte que ce n'est que si les deux côtés observent strictement et mettent pleinement en œuvre cet accord que celui-ci exercera un effet de stabilisation sur Berlin et influencera favorablement les relations Est-Ouest.

97. Un autre témoignage impressionnant de la solidarité des Etats-Unis avec Berlin a été la visite, le 13 septembre dernier, du Secrétaire d'Etat américain, M. Haig.

98. Comme dans le cadre de notre politique bilatérale, nous nous efforçons aussi, dans la structure multilatérale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, d'améliorer les relations Est-Ouest en Europe. L'Acte final d'Helsinki est un document qui témoigne de la volonté de coopération en Europe; il devrait être appliqué de la manière la plus sérieuse par tous les signataires pour faire de l'Europe une région de paix durable fondée sur le respect des droits de l'homme.

99. Nous sommes vivement conscients de tout ce qui reste encore à faire à cet égard. Avec nos partenaires occidentaux, nous n'épargnons aucun effort pour que la Conférence de Madrid à venir aboutisse à un document final qui, dans tous les domaines énoncés dans l'Acte final, fera progresser la coopération entre les pays d'Europe et permettra de meilleures relations entre leurs citoyens.

100. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doit se poursuivre. Il représente un grand espoir pour de nombreux peuples et pas seulement en Europe. La Conférence de Madrid doit élaborer un mandat concret pour une conférence sur le désarmement en Europe si l'on veut répondre au besoin de sécurité en Europe.

101. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne souhaite également apporter sa contribution à la paix et à la coopération pacifique en dehors de l'Europe. L'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée

générale comprend des points ayant trait à quatre conflits internationaux importants : le Moyen-Orient, l'Afrique australe, l'Afghanistan et le Kampuchea.

102. A la dernière séance, le Président de la Communauté européenne a également parlé au nom de la République fédérale d'Allemagne. Faisant suite à sa déclaration je voudrais dire qu'il est d'un intérêt vital pour nous qu'une paix durable, générale et juste soit instaurée au Moyen-Orient. Le droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues est tout aussi indispensable à une telle paix que la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple Palestinien. Les efforts pour réaliser un règlement complet, juste et durable doivent être intensifiés. Pour cela, toutes les parties doivent d'abord renoncer à recourir à la force.

103. Nous sommes préoccupés par le sort de la paix mondiale et nous éprouvons une profonde sympathie pour la population qui souffre lorsque nous voyons se dérouler les événements du Liban. Tous les efforts entrepris par le Gouvernement libanais pour achever la conciliation nationale et restaurer la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du Liban reçoivent notre plein appui.

104. Dans le contexte de l'initiative des cinq pays occidentaux, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne souligne que la Namibie devrait enfin acquérir l'indépendance grâce à des élections libres sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cela doit être réalisé en 1982. L'indépendance de la Namibie ne doit pas être retardée davantage. Nous reconnaissons les contributions constructives de l'OUA en vue d'un règlement de la question namibienne. Les vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique australe doivent être éliminés.

105. Nous condamnons l'intervention de l'Afrique du Sud en Angola. La République sud-africaine a pris sur elle une lourde responsabilité.

106. Mon pays se tient aux côtés des pays non alignés et des pays islamiques dans les efforts qu'ils font pour mettre un terme à l'intervention soviétique en Afghanistan et parvenir à une solution politique qui restaurera l'indépendance et l'autodétermination de ce peuple si cruellement éprouvé et rétablira le statut de l'Afghanistan en tant qu'Etat véritablement non aligné. Le Conseil européen a proposé une conférence sur l'Afghanistan dans le but d'arriver à cet objectif en deux phases. L'occupation persistante de l'Afghanistan pèse lourdement sur les relations internationales.

107. La République fédérale d'Allemagne appuie activement les efforts faits par la communauté internationale, et en particulier les pays de l'ANASE, pour restaurer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du Kampuchea.

108. Nous suivons avec préoccupation les événements qui se déroulent en Amérique centrale, où, en El Salvador mais aussi ailleurs, le recours à la force et les effusions de sang se produisent de plus en plus. Les peuples de cette région doivent être en mesure de déterminer leur propre avenir sans aucune ingérence directe ou indirecte de l'extérieur.

109. Toutes les forces démocratiques de ces pays doivent agir en ayant conscience de leur responsabilité commune et se dissocier des forces de la violence. Comme l'ensemble du tiers monde et l'ensemble de l'Amérique latine, l'Amérique centrale doit, elle aussi, être tenue à l'écart du conflit Est-Ouest. Des réformes politiques et sociales doivent créer un ordre plus équitable et plus stable, qui doit s'accompagner des conditions qui permettront à l'Amérique centrale de devenir une région de paix. La Communauté

européenne peut être un bon partenaire pour une telle Amérique centrale.

110. Au cours de sa dernière session, l'Assemblée générale avait inclus à son ordre du jour un nouveau point intitulé « Coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés ». La résolution 35/124 exprime la conviction de l'Assemblée que la question des réfugiés n'est plus simplement une question humanitaire mais qu'elle affecte également la paix mondiale. Comme le déclare cette résolution, les courants de certaines de milliers, voire de millions de réfugiés peuvent « compromettre la stabilité de régions entières et mettre ainsi en danger la paix et la sécurité internationales ».

111. La République fédérale d'Allemagne est en faveur de principes directeurs généraux pour la conduite des Etats ainsi que de mesures pratiques qui empêcheront de nouveaux courants de réfugiés. Nous proposons que cela soit discuté par un comité spécial.

112. L'Assemblée générale célèbre le vingtième anniversaire de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Belgrade en 1961. Les pays non alignés représentent un mouvement puissant dans le monde d'aujourd'hui. Mais leur objectif ne s'est pas encore pleinement réalisé.

113. Le colonialisme est presque partout une chose du passé, mais l'indépendance acquise par d'anciennes colonies est menacée par des efforts visant à les dominer d'autres façons. En 1979, en fait, le monde a été témoin d'une tentative idéologique visant à faire du mouvement non aligné l'« allié naturel » de l'un des deux systèmes du Nord. Cette tentative a échoué. Il ne pouvait en être autrement car le cours de l'histoire ne peut faire marche arrière. Il n'y a plus aucun avenir pour les aspirations d'hégémonie, ni pour les interventions dans les affaires intérieures d'autres pays, mais elles peuvent toujours constituer une menace pour les relations pacifiques entre Etats.

114. Avec son modèle d'un monde pluraliste de pays qui ont choisi leur propre avenir, le mouvement des pays non alignés est une force qui travaille à la cause du progrès. C'est également une force qui travaille à la cause de la paix et de la stabilité car, aujourd'hui, ces deux objectifs ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un ordre international dans lequel les Etats coopèrent les uns avec les autres, sur la base de l'autodétermination et de l'égalité. La République fédérale d'Allemagne se tient aux côtés des pays non alignés dans la recherche de cet objectif.

115. Le désir d'indépendance se manifeste également dans les groupements régionaux qui se sont formés et vont croissant en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

116. Après la Communauté européenne, il existe à présent une autre association, l'ANASE, qui s'est déjà développée de façon importante. Cette organisation exerce une grande influence sur la paix et la stabilité en Asie.

117. La coopération régionale progresse également ailleurs dans le tiers monde. La coopération entre les Etats du Golfe, les groupements qui se sont formés en Amérique latine et ceux qui existent déjà ou vont bientôt se créer en Afrique, qui faisaient tous partie du grand projet esquissé à la Conférence de Lusaka<sup>7</sup>, en sont la preuve. Ces groupements donnent également aux pays moyens et petits la possibilité de construire ensemble leur indépendance et leur avenir.

118. De concert avec les autres membres de la Communauté européenne, nous encourageons ce développement à la pluralité et à la coopération fondée sur l'égalité. Le développement économique et social du tiers monde est indispensable à une paix internationale durable.

119. L'objectif commun des pays industriels et en développement des années 70 était l'accélération de la



croissance dans les pays en développement dans le contexte d'une croissance économique mondiale constante. Mais il n'en a pas été ainsi dans la réalité. Aujourd'hui, au moment où commence la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, la croissance du revenu par habitant de nombreux pays importateurs de pétrole est en stagnation. En fait, le revenu réel par habitant de la plupart des pays les plus pauvres est en régression. Cette crise du développement nous préoccupe grandement.

120. Nous sommes également préoccupés par le fait que le dialogue Nord-Sud a perdu son élan. En dépit des progrès réalisés dans nombre de domaines particuliers, il marque le pas dans les questions importantes. C'est la raison pour laquelle nous attendons beaucoup de la prochaine Réunion internationale sur la coopération et le développement qui doit se tenir à Cancún. Une idée importante de la Commission Brandt devient une réalité. On ne doit pas laisser passer l'importante occasion offerte par la réunion sans précédent de Cancún. Nous voulons qu'elle suscite la volonté de régler d'urgence les problèmes de l'économie mondiale et du développement grâce à la solidarité et à la coopération mondiale. Nous voulons qu'elle ouvre la voie, enfin, au début des négociations globales. Nous voulons travailler à une stratégie globale de l'énergie qui créera la sécurité pour les producteurs et les consommateurs. Nous voulons travailler à une stratégie alimentaire globale qui garantisse la sécurité alimentaire et élimine ainsi la famine.

121. Les résultats de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui doit avoir lieu en 1982 seront cruciaux. Son importance pour l'avenir du dialogue Nord-Sud ne saurait trop être soulignée car, comme l'a relevé le Secrétaire général, il s'agit de savoir si les Nations Unies sont capables de négocier des solutions aux problèmes globaux qui établiraient un équilibre juste entre les intérêts fondamentaux de toutes les nations et serviraient en même temps l'ensemble du monde.

122. Le retour à la croissance économique et au développement dans le monde nécessite, en tout premier lieu, des efforts énergiques de la part de tous les pays. Les pays industriels doivent arrêter l'inflation et rétablir ainsi une base de croissance constante et l'élimination du chômage. Les nations du tiers monde, par ailleurs, doivent adopter des stratégies de développement qui feront participer la masse des pauvres au processus de croissance. La production agricole et les industries qui demandent une main-d'œuvre intensive, accompagnées d'une politique démographique efficace, doivent être au centre des plans de développement. Mais si l'on veut qu'ils soient couronnés de succès, les efforts des pays en développement eux-mêmes doivent être appuyés comme il convient de l'extérieur. Tous les pays en mesure de le faire doivent apporter leur contribution. Les pays communistes industrialisés ne doivent plus se soustraire au devoir qui leur incombe d'aider les nations du tiers monde dans un esprit de solidarité.

123. La République fédérale d'Allemagne accorde une haute priorité à la coopération en matière de développement. Cela signifie que, premièrement, en dépit de nos propres difficultés économiques, nous ne devons pas relâcher nos efforts pour fournir une assistance financière et technique. Même notre budget pour 1982, qui est un budget de modération pour nos propres citoyens, prévoit une croissance de notre aide au développement supérieure à celle de l'ensemble du budget. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se félicite du programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue récemment à Paris, car ces pays sont ceux qui ont le plus besoin de cette aide publique au développement.

124. Deuxièmement, nous sommes toujours fermement en faveur d'une ouverture et d'un élargissement des marchés des pays industriels aux exportations des pays en développement. Il ne faut pas se laisser aller au protectionnisme. Nous n'essayons pas de résoudre nos problèmes de chômage en érigeant des barrières commerciales, mais en encourageant des changements de structure avec les mesures sociales d'appui nécessaires. Ce n'est qu'avec un commerce mondial libre que le Nord et le Sud pourront avancer.

125. Troisièmement, pour beaucoup de pays en développement, les exportations de matières premières restent la principale source de devises étrangères. Ces pays souffrent tout particulièrement de la baisse de la croissance de l'économie mondiale, situation qui dure déjà depuis plusieurs années et qui a freiné la demande en matières premières et entraîné une baisse des prix. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne attache beaucoup d'importance aux problèmes auxquels se heurtent les pays en développement exportateurs de produits de base. Nous avons précisément décidé d'apporter une contribution volontaire importante au deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base.

126. Quatrièmement, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a, pour la première fois, fait des questions de l'énergie le sujet de négociations globales. Nous devons continuer dans cette voie. La croissance aiguë des prix de l'énergie représente un lourd fardeau pour les pays industrialisés; pour les pays en développement importateurs de pétrole, c'est devenu une question d'existence. Il faut qu'il y ait coopération entre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, pays industriels et pays en développement importateurs de pétrole. Ce n'est qu'ainsi que le monde pourra sortir intact de la transition vers la période postérieure au pétrole. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne préconise également la création d'une filiale de la Banque mondiale pour l'énergie, qui pourrait aider considérablement à résoudre les problèmes de l'énergie dans le tiers monde.

127. L'égoïsme national ne doit pas prendre le dessus dans le processus de coopération Nord-Sud. Nous devons tous jouer notre rôle : les pays industriels de l'Ouest et de l'Est, et les pays en développement. Le problème Nord-Sud n'est pas simplement un problème social global; c'est la paix mondiale que nous devons réaliser si nous voulons assurer la survie de l'humanité.

128. Pour la République fédérale d'Allemagne, le respect et la protection de la dignité et des droits de l'homme sont fondamentaux dans toute politique. Les efforts visant à assurer l'exercice des droits de l'homme dans l'ensemble du monde sont donc au centre de notre participation aux travaux des Nations Unies. Nous estimons qu'il incombe à l'Organisation mondiale d'élever la voix chaque fois que les droits fondamentaux de l'homme sont violés — quel que soit le lieu où cela se produit et quelle que soit la personne en cause.

129. Les Nations Unies ont créé des procédures et des institutions pour encourager le respect des droits de l'homme dans l'ensemble du monde. Ces procédures sont encore relativement faibles mais elles ont un effet croissant. Il est important de continuer cette tâche avec détermination et de développer encore les possibilités qui s'offrent aux Nations Unies de protéger les droits de l'homme. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne continue d'appuyer l'idée d'une cour internationale des droits de l'homme.

130. Nous avons noté avec satisfaction que notre initiative concernant une convention sur l'abolition définitive de la peine capital<sup>8</sup> a été favorablement accueillie par

beaucoup de pays. Le projet de convention a pris maintenant la forme d'une seconde protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il devrait y avoir une discussion constructive menant à des progrès dans ce domaine.

131. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sait très bien que d'autres traditions juridiques, des convictions religieuses et des expériences historiques ont amené beaucoup de pays à adopter un point de vue différent quant à la peine capitale. Mais personne ne saurait nier les abus fréquents de la peine capitale dans le monde d'aujourd'hui et le nombre croissant d'exécutions sans jugement approprié. Ce qui est tout aussi décourageant, c'est que beaucoup de gens continuent d'être torturés. Par conséquent, il est plus urgent que jamais de lutter pour abolir la peine capitale et la torture.

132. L'humanité a atteint un niveau très élevé de connaissances et de capacités. Elle peut utiliser ces connaissances et ces capacités pour résoudre les problèmes vitaux pour sa survie, mais elle peut aussi les employer pour détruire la civilisation sur terre, et peut-être même l'espèce humaine.

133. Ce n'est que si nous agissons, conscients de notre responsabilité à l'égard de la sauvegarde de la paix et du respect de la dignité de l'homme et désireux d'une solidarité globale, que nous trouverons la voie menant à un bon avenir. C'est là la tâche primordiale de notre organisation mondiale. La République fédérale d'Allemagne réaffirme sa confiance en les Nations Unies.

134. M. COLOMBO (Italie) [*interprétation de l'anglais\**] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. C'est pour nous une raison de profonde satisfaction que cet honneur ait été réservé au représentant d'un pays avec lequel l'Italie entretient des relations de vive amitié et de fructueuse collaboration. Votre longue expérience des activités de l'Organisation des Nations Unies et les qualités éminentes dont vous avez fait preuve au service de votre pays constituent, à nos yeux, autant des garanties d'une direction équilibrée et efficace des travaux de cette Assemblée.

135. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. von Wechmar, notre vive appréciation pour l'importante contribution qu'il a faite dans le courant de l'année qui vient de s'écouler à l'affirmation des idéaux de l'Organisation des Nations Unies et à la recherche de solutions à certains des problèmes les plus pressants auxquels l'Organisation fait face. C'est avec un plaisir particulier que je lui formule dès maintenant tous mes vœux des succès pour sa prochaine mission en tant qu'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne dans mon pays.

136. Je voudrais aussi réaffirmer la haute considération de mon gouvernement et le plein appui qu'il donne à l'action méritoire que le Secrétaire général mène dans l'intérêt de la paix et de la solution négociée de certains des problèmes les plus complexes de notre époque, dans une phase particulièrement délicate de la situation internationale.

137. Je tiens enfin à adresser une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République de Vanuatu dont le pays vient d'être admis au sein de notre organisation et en est devenu le 155<sup>e</sup> Membre, confirmant ainsi la vocation universelle de l'Organisation des Nations Unies.

138. Ce n'est pas sans émotion que je m'adresse à l'Assemblée générale, qui représente la communauté des

peuples du monde, ayant à l'esprit l'ensemble des problèmes complexes et dramatiques qui contribuent à rendre précaire et incertain le contexte des relations internationales.

139. Harcelés comme nous le sommes de nos jours par un nombre croissant de problèmes tous pressants et tous importants, nous risquons que le tumulte de notre vie quotidienne nous empêche de saisir pleinement la signification profonde des événements. Je crois que cette salle où la quasi-totalité des nations est représentée est l'instance la plus appropriée pour essayer d'opérer une synthèse visant non seulement à mieux comprendre le cours de l'histoire que nous sommes en train de vivre mais également, et surtout, pour essayer de rendre plus efficace la contribution que nous sommes tous appelés à donner, en tant que gouvernements, en vue de créer les conditions d'un avenir meilleur pour l'humanité.

140. C'est pour ces raisons que je considère nécessaire d'encadrer les problèmes particuliers auxquels nous avons à faire face dans une vision d'ensemble et de les réduire essentiellement à deux dénominateurs communs : les rapports Est-Ouest et les rapports Nord-Sud. Ces rapports, tout en ayant une individualité et des caractéristiques spécifiques qui leur sont propres, ne sont pas indépendants les uns des autres. Au contraire, ils se conditionnent et s'influencent réciproquement.

141. Nous devons éviter de négliger cette étroite interrelation. Il serait peu réaliste d'ignorer que c'est le coup d'arrêt qui est intervenu dans le processus des négociations Est-Ouest qui a engendré une situation générale d'insécurité et a exercé une influence négative sur le développement régulier des relations internationales. De même, nous sommes convaincus qu'une répartition plus équitable des ressources mondiales en transférant des richesses des pays les plus prospères aux pays les moins nantis contribuerait à atténuer les tensions qui existent dans de nombreuses parties du monde, à favoriser la stabilisation des régions les plus tourmentées et, par réflexe, à améliorer en même temps l'état des relations Est-Ouest.

142. Les rôles spécifiques que l'Italie, sur la base de sa situation internationale, de sa vocation, de ses traditions et de sa position géographique, est en mesure et se propose de jouer afin de contribuer positivement à la cause de la sécurité et de la paix dans le monde sont étroitement liés aux rapports Est-Ouest et aux rapports Nord-Sud.

143. Cette contribution se traduit dans l'appartenance de l'Italie à l'Alliance atlantique qui, en raison de son caractère défensif, s'est avérée essentielle à la sécurité, à la paix et à la détente en Europe et, partant, à l'équilibre dans le monde. C'est sous cet angle que doit être vue la participation convaincue de l'Italie au développement de la Communauté européenne qui, au fur et à mesure qu'elle progresse, est destinée à consolider la sécurité et la paix. L'Italie est convaincue que le développement et le renforcement de la Communauté est nécessaire. En se développant, elle consolidera et renforcera la coopération dans notre continent, une politique d'ouverture de plus en plus féconde envers les pays d'autres régions géographiques sur un pied d'égalité et l'importance fondamentale des droits de l'homme. Pour ces raisons nous sommes convaincus que le processus d'intégration européenne doit, à l'heure actuelle, se donner un élan nouveau, surmonter les barrières que pose la prédominance des intérêts économiques et rechercher dans une union politique la voie pour contribuer d'une manière plus efficace à l'évolution du monde contemporain vers l'objectif d'un plus grand équilibre et donc de la paix. On ne peut sous-estimer la voix de l'Europe dans le processus de stabilisation et de paix effectivement consistant.

144. L'Italie est une expression de la civilisation méditerranéenne et de ce fait elle est particulièrement sensible aux

\*L'orateur s'est exprimé en italien. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

problèmes et aux crises de cette région qui, à son tour, revêt une importance cruciale pour l'équilibre mondial. Les anciennes tensions qui semblent se perpétuer dans la région et les tensions nouvelles qui rendent les premières encore plus dangereuses imposent à tous les protagonistes d'assumer ensemble leurs responsabilités afin d'éliminer les sources de danger.

145. En ce qui concerne le domaine historiquement et politiquement complexe des relations Est-Ouest, l'Italie s'en tient à une ligne qui est un témoignage de responsabilité et de fermeté mais aussi d'une volonté réelle de dialogue. Telle a été notre attitude aussi bien à l'occasion des consultations avec les pays occidentaux auxquels nous sommes unis par une alliance défensive que dans le contexte de nos contacts avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est.

146. Les éléments fondamentaux de la position de l'Italie sont bien connus. Ils sont d'une part basés sur la recherche de l'équilibre des forces militaires et de leur réduction progressive aux niveaux les plus bas possibles et, d'autre part, sur l'engagement de poursuivre une négociation sans conditions préalables mais basée sur une reconnaissance mutuelle des exigences essentielles de la sécurité et de la paix. Nous sommes également convaincus qu'une politique de détente ne peut être poursuivie à l'intérieur de compartiments étanches, mais qu'au contraire elle exige une renonciation à toute forme d'aventure et un comportement responsable et cohérent dans toutes les régions géographiques en même temps. Le degré d'interdépendance du monde où nous vivons aujourd'hui est tellement élevé que l'on ne peut penser pouvoir préserver des oasis de paix et de sécurité quand ailleurs les tensions montent et que les droits fondamentaux des Etats et des nations sont violés.

147. Pour ce qui est des forces nucléaires tactiques, un déséquilibre particulièrement grave s'est produit au centre de l'Europe, une région où la concentration de forces militaires est extrêmement élevée. Ce déséquilibre doit être corrigé aussi bien par l'adoption des décisions nécessaires que par un recours actif à la négociation. C'est pourquoi l'Italie a œuvré avec ses alliés et avec les interlocuteurs potentiels pour rapprocher les perspectives de négociation et elle attend maintenant que commencent les pourparlers auxquels elle est prête, comme pour le passé, à apporter une contribution constructive.

148. Une politique de désarmement, si elle se veut réaliste, doit naturellement se proposer la poursuite de l'objectif d'un équilibre mondial et non seulement régional. Du côté italien, on a donc constamment souligné la validité du processus de négociations sur la limitation des armes stratégiques qui reste, à nos yeux, un point de référence fondamental dans le domaine du désarmement.

149. Je voudrais maintenant rappeler que tout résultat atteint en matière de désarmement peut et doit avoir des répercussions positives dans le domaine de l'aide au développement.

150. Pour sa part, l'Italie a contribué avec modération et responsabilité à tenir ouverte la perspective d'un dialogue intereuropéen et elle se propose de continuer d'attribuer l'importance qu'elle mérite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Au cours des négociations à Madrid, nous n'avons pas voulu renoncer à l'espoir d'atteindre des résultats substantiels et équilibrés, y compris la convocation d'une conférence sur le désarmement en Europe. Nous avons aussi accepté qu'une nouvelle tentative soit faite dans cette direction dans le courant de l'automne. Nous avons tous intérêt à ce que cette négociation donne finalement les résultats souhaités.

151. Un grand pays européen, la Pologne, a connu ces derniers mois et continue de connaître des moments diffi-

ciles liés à son évolution intérieure. Nous souhaitons vivement que ce pays puisse choisir le cours de son action dans le plein respect des valeurs qui sont propres à sa culture et à sa souveraineté.

152. Qu'il me soit permis, à ce point, de remarquer que les insuccès les plus voyants de l'ONU, dans la mesure où ils se sont produits, sont à attribuer à l'insuffisance, au niveau mondial, d'une volonté politique de paix et de progrès fondée sur une évaluation réfléchie, équilibrée et réaliste des conflits régionaux considérés dans une perspective globale.

153. Je disais tout à l'heure que la précarité des rapports Est-Ouest, du fait même du caractère indivisible de la sécurité et donc de la paix, se reflète fatalement sur les situations de tension qui existent dans le monde. A son tour, la solution de ces situations devient un facteur important pour réduire les difficultés qui font obstacle à la stabilisation des relations Est-Ouest.

154. Les 10 pays membres de la Communauté européenne se sont pour leur part efforcés et s'efforcent de contribuer à cette action de stabilisation en proposant des formules dont l'objectif est d'éliminer des différentes causes de tension et de rendre la paix à des populations martyrisées.

155. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, Lord Carrington, a exposé à l'Assemblée à la 8<sup>e</sup> séance la position de la Communauté européenne à l'égard des principaux foyers de tension et de conflit. Je saisis donc cette occasion pour apporter le plein appui de l'Italie aux vues qu'il a exprimées.

156. Pour sa part, le Gouvernement italien constate avec une vive inquiétude que plus d'une année et demie s'est déjà écoulée depuis l'invasion de l'Afghanistan par les forces soviétiques, invasion qui constitue une violation flagrante des normes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Entre-temps, il n'y a pas eu de suite aux requêtes formulées par une large majorité des membres de l'Assemblée, par le mouvement des pays non alignés, auquel nous attribuons une très grande importance, par les pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique et par la Communauté européenne demandant que les forces d'invasion, qui représentent la seule véritable ingérence dans la région, soient retirées et que le peuple afghan se voie restituer son droit de décider librement de son avenir et de ramener son pays à sa position traditionnelle d'Etat indépendant et non aligné. Je suis certain que l'Assemblée confirmera, au cours de la trentième session, les positions qu'elle a adoptées dans le passé au sujet de ce problème.

157. Il existe malheureusement un autre cas d'occupation militaire, celle du Cambodge par le Viet Nam, qui viole, elle aussi, les principes fondamentaux de la coexistence pacifique entre les peuples. Les appels lancés par l'Organisation des Nations Unies et le mouvement des pays non alignés pour une solution conforme à ces principes ont jusqu'ici été ignorés. Le Gouvernement italien considère que la Conférence internationale sur le Kampuchea, réunie à New York en juillet dernier, a eu le mérite d'élaborer une plate-forme de négociation équilibrée et constructive. Mon gouvernement espère que le Viet Nam reconnaitre le caractère sérieux et raisonnable des propositions formulées par la Conférence et décidera de participer aux délibérations futures, s'acquittant ainsi de ses obligations envers l'ONU et contribuant en même temps à la cause de la stabilité dans l'Asie du Sud-Est.

158. Je me tourne maintenant vers le continent africain et je voudrais avant tout exprimer la pleine solidarité du Gouvernement italien avec le Gouvernement angolais qui vient d'être la victime d'une agression militaire sanglante de la part des forces sud-africaines. La violation de la sou-

veraineté et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'Organisation, quel qu'en soit le responsable, doit faire l'objet de la plus ferme condamnation de la part de la communauté internationale.

159. Une fois de plus, l'agression contre l'Angola a été déclenchée du territoire namibien, qui reste encore soumis à un régime illégal d'occupation. Cette situation souligne encore une fois l'urgence de la solution d'un problème, qui traîne depuis des années, le problème de l'indépendance de la Namibie. L'Italie considère que ce problème ne doit pas être résolu par le recours à la force, mais plutôt par la voie politique et de la négociation sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement italien adresse donc à tous les pays directement intéressés, y compris les pays membres du groupe de contact occidental, un appel pressant pour qu'ils fassent tous les efforts constructifs possibles afin que la Namibie puisse accéder rapidement à l'indépendance et occuper dès la prochaine session, en tant qu'Etat souverain, la place qui lui appartient au sein de l'Assemblée et de la communauté internationale.

160. L'accession de la Namibie à l'indépendance favoriserait le développement de la région dans son ensemble, contribuerait à la stabilité de tous les pays concernés, en premier lieu l'Angola, et priverait de toute justification la présence dans la région de forces militaires non africaines.

161. Pour en rester aux problèmes de l'Afrique australe, nous devons constater avec regret qu'il n'y a pas eu d'évolution significative vers l'abolition du système d'*apartheid* en Afrique du Sud, un système odieux qui représente une insulte intolérable à la dignité humaine et à l'égard duquel mon gouvernement réitère sa condamnation, qu'il a traduite dans les faits par une stricte observation de l'embargo militaire décidé par le Conseil de sécurité.

162. En ce qui concerne les autres crises que connaît l'Afrique, l'Italie considère que l'OUA est le forum naturel pour chercher des solutions aux problèmes du continent sans dangereuses interférences extérieures, et pour en promouvoir la stabilité.

163. Nous voyons une confirmation de cette conviction dans l'évolution positive intervenue récemment dans la question du Sahara occidental pour laquelle, justement sous les auspices de l'OUA, les bases d'une solution acceptable viennent d'être mises au point. Nous souhaitons que des progrès analogues soient réalisés au Tchad avec la mise en place de la force inter-africaine qui est destinée à remplacer, sous l'égide de l'OUA, le contingent militaire étranger toujours stationné, à un titre différent, dans le pays.

164. Passant enfin aux problèmes de la Corne de l'Afrique, nous nous félicitons des signes d'une amélioration des rapports entre le Kenya et la Somalie. Nous ne pouvons, au contraire, qu'exprimer notre vive préoccupation devant la tension qui persiste entre la Somalie et l'Ethiopie, deux pays avec lesquels l'Italie a des liens historiques et culturels de longue date. Dans les limites de ses possibilités et dans le respect de l'indépendance de ces pays, l'Italie attend avec intérêt — et est prête à y collaborer — tout effort susceptible de contribuer à une juste solution de cette crise et de permettre aux peuples de la Corne de l'Afrique d'arrêter la dangereuse spirale de l'affrontement, et de concentrer ainsi leurs énergies sur la lutte contre leur ennemi commun, à savoir le sous-développement.

165. Qu'il me soit permis de me féliciter aussi du retour récent de certains pays de l'Amérique latine à la normalité démocratique et des tendances dans ce même sens qui se manifestent dans d'autres pays. L'Italie espère que ces tendances se renforceront encore et aboutiront à des résultats concrets, car elle est convaincue que tout succès sub-

stantiel du principe du respect de la volonté populaire et des idéaux du pluralisme et de la démocratie ne peut que renforcer ultérieurement la cause de la paix dans le continent, en particulier en Amérique centrale, et servira à prévenir des luttes fratricides telles que la lutte qui, à l'aide de la pression de facteurs déstabilisants provenant de l'extérieur, déchire dramatiquement la population d'El Salvador.

166. J'ai fait remarquer au début de mon intervention que le Gouvernement italien suit avec une attention toute particulière les problèmes de la Méditerranée.

167. Si l'objectif à rechercher est celui d'assurer la sécurité de cette région, il est nécessaire, pour l'atteindre, de passer par la solution des nombreuses crises qui affligent la région, et en premier lieu par la paix au Moyen-Orient. Il existe dans la région un tel besoin de paix et de justice qu'on ne peut se permettre de céder à un pessimisme facile et de conclure que nous avons épuisé toutes les chances d'une solution politique. Nous croyons que des facteurs importants et positifs sont en train de voir le jour, et ces développements, joints à l'effort que la Communauté européenne est en train de faire, nous amènent à croire qu'aujourd'hui, au Moyen-Orient, le point de départ n'est plus zéro. Mon pays, pour sa part, continuera d'assurer son soutien à tout progrès vers le règlement politique de ces affrontements et, en premier lieu, reste engagé à participer à la contribution que les Dix pensent être utilement en mesure d'offrir. Je voudrais ajouter à ce propos que nous avons pris note avec intérêt des propositions formulées par le prince Fahd de l'Arabie saoudite<sup>9</sup> à cause du principe intéressant qu'elles impliquent et parce qu'elles montrent que ce pays est prêt à participer à la recherche d'une solution négociée du conflit du Moyen-Orient.

168. Notre action s'inspire de certains principes essentiels que je pourrais résumer de la manière suivante : le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité, et donc celui de son grand peuple qui a contribué d'une manière aussi significative au progrès culturel de l'humanité, reste pour nous un fait auquel nous ne saurions renoncer. Nous reconnaissons également le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et, s'il devait en décider ainsi, à la création de sa propre entité étatique. En conséquence, quelles que soient les modalités opérationnelles de la mise en œuvre d'un processus de paix, un tel processus doit, à notre avis, passer par une étape obligatoire et fondamentale, à savoir la reconnaissance mutuelle d'Israël et des Palestiniens. Dans ce contexte spécifique, nous considérons qu'une occasion permettant de vérifier si elle est disposée à contribuer à une solution pacifique du conflit arabo-israélien doit être offerte à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], que nous reconnaissons comme une force politique majeure du peuple palestinien.

169. Si le réalisme est nécessaire pour aborder des crises comme celle du Moyen-Orient, le courage et l'espoir le sont également. Il est indispensable de favoriser de part et d'autre tout geste de détente susceptible de déblayer le terrain des obstacles à un dialogue direct car, dans ce cas comme dans d'autres, toute solution durable dépend finalement de la volonté des parties intéressées.

170. La preuve la meilleure en est la trêve et la cessation des hostilités auxquelles l'on est parvenu dans le sud du Liban grâce à des efforts diplomatiques que l'Italie a appuyés sans réserve. Ce développement a ouvert la voie à un début de pacification de ce pays tourmenté. Il est donc maintenant plus nécessaire que jamais que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban soient assurées avec la collaboration de tous, de manière à épargner dans l'avenir à des populations sans défense un retour aux deuils et aux souffrances du passé. L'Italie contribue à la réalisation de cet objectif, en participant à la mission de paix de l'Organisation des Nations Unies dans

le sud du Liban que nous souhaiterions voir jouer un plus grand rôle dans le pays.

171. Une prompte cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq mettrait fin aux pertes humaines et matérielles qu'elles causent et éliminerait en conséquence un obstacle majeur au progrès pacifique de ces populations.

172. Parallèlement à la crise du Moyen-Orient, on a enregistré récemment dans la région méditerranéenne des signes de troubles inquiétants qui semblent repousser à une date lointaine le dialogue et la collaboration que nous souhaiterions voir. En cette phase délicate, il est nécessaire que tous fassent preuve du sens des responsabilités, que tous s'en tiennent à des comportements conformes aux objectifs d'une coexistence pacifique et renoncent à des revendications contraires aux normes du droit international.

173. C'est dans le contexte d'une politique visant à assurer une stabilité de plus en plus grande dans la Méditerranée centrale que se situe l'initiative italienne concernant la déclaration de neutralité de Malte, qui ne peut que s'avérer un instrument utile de paix et de progrès. En vue de contribuer à renforcer ce nouveau statut, l'Italie, lorsqu'elle a procédé à l'enregistrement de son accord avec Malte, en conformité avec la Charte des Nations Unies, a prié le Secrétaire général d'attirer l'attention de tous les Etats Membres sur la partie de la déclaration italienne qui invite tous les pays intéressés — et je voudrais insister, une fois de plus, ici, sur cette invitation — à prendre acte de la neutralité de Malte [A/36/348, annexe].

174. Une autre île de la Méditerranée, Chypre, connaît depuis des années une situation très difficile. Les pourparlers intercommunautaires, que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de stimuler avec efficacité et autorité, semblent toutefois présenter aujourd'hui des chances plus grandes de résoudre le problème. L'Italie, pour sa part, a fait ce qu'elle pouvait pour faciliter la négociation et continuera d'œuvrer dans ce sens.

175. Parmi les fonctions essentielles de l'Organisation des Nations Unies, il y a aussi celle de veiller sur les déséquilibres qui existent dans le domaine des armements, tant conventionnels que nucléaires, et la diffusion croissante d'armements de tout genre parmi les pays les moins développés.

176. Le Gouvernement italien attache une importance toute particulière à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se tiendra en 1982 et qui fournira une occasion unique d'examiner les résultats atteints jusqu'ici et de définir les programmes à suivre dans l'avenir.

177. Malheureusement, force nous est de constater que le Comité du désarmement de Genève n'a pas encore été en mesure d'accomplir pleinement les tâches que lui a confiées l'Assemblée. En même temps, on y ressent, d'une manière de plus en plus évidente, la nécessité de renoncer à des généralisations abstraites afin de permettre que les négociations portent en premier lieu sur les domaines qui offrent des possibilités réalistes de succès. Dans cet esprit, l'Italie ne cesse de demander l'interdiction des armes chimiques et la destruction de leurs stocks dans le but d'éliminer la grave menace posée par la prolifération de ces armes qui sont de véritables armes de destruction massive.

178. Dans le domaine nucléaire, l'Italie, qui a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires considère avec sympathie les requêtes de certains pays non alignés visant à obtenir des garanties de sécurité sur le non-recours aux armements nucléaires par les Etats dotés d'armes nucléaires. Elle appuie en conséquence directement ces efforts en assurant la présidence du groupe de travail spécial constitué à cet effet à Genève.

179. En ce qui concerne les armements conventionnels, nous comprenons la nécessité ressentie par de nombreux pays de s'assurer les moyens de sauvegarder leur indépendance et leur intégrité territoriale, mais nous estimons en même temps que l'Assemblée doit intensifier ses efforts en vue de parvenir à leur réglementation.

180. Toujours en matière de désarmement, l'Italie a aussi proposé, il y a quelques années, des initiatives visant à limiter les aspects déstabilisants d'une éventuelle course aux armements dans l'espace, et elle a également affirmé depuis toujours la nécessité de poursuivre l'élaboration d'un programme global de désarmement en tant que cadre approprié pour atteindre l'objectif du désarmement général et complet, sous contrôle international strict et efficace.

181. Quant aux importants travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Italie est fermement convaincue que les activités d'exploitation des ressources minérales du fond des océans doivent être bénéfiques à toute l'humanité.

182. Malgré les difficultés issues de la crise actuelle, la coopération économique internationale s'est tout de même développée au cours de cette dernière année d'une manière peut-être modeste mais néanmoins significative. Une voix influente et inspirée, celle de Jean-Paul II, s'est élevée récemment, dans le contexte de ce vaste exposé qu'est l'Encyclique *Laborem Exercens*, pour l'encourager et, en même temps, pour prôner une vision des problèmes du travail profondément innovatrice ainsi qu'un rapport nouveau entre les institutions et le monde du travail. Je crois que tous les hommes de bonne volonté devraient étudier attentivement ces suggestions.

183. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables nous a fourni des indications positives quant à la voie à suivre pour résoudre à long terme les problèmes énergétiques des pays en développement non producteurs de pétrole. Pour ce qui est du court et du moyen terme, ces problèmes pourraient être affrontés avec efficacité si un consensus se dégageait finalement sur la question de la création d'une filiale énergie de la Banque mondiale, une initiative à laquelle mon pays a donné son appui à maintes reprises.

184. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a conclu récemment ses travaux, a elle aussi enregistré un résultat positif en approuvant le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Ce programme représente désormais le cadre de référence des initiatives de la communauté internationale. A ce propos, je voudrais souligner qu'il s'agit là d'une catégorie de pays auxquels l'Italie consacre déjà un pourcentage important de son aide publique au développement et à l'égard desquels elle se propose de pratiquer à l'avenir une politique de coopération de plus en plus efficace et différenciée nous permettant d'atteindre les objectifs fixés dans ce programme.

185. Dans le domaine de la science et de la technologie pour le développement, l'Italie joue un rôle actif. Comme j'ai eu l'occasion de le souligner tout récemment à une délégation de ministres de pays en développement que je viens de recevoir à Rome, nous souhaitons que le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, aux ressources duquel mon pays assure une contribution importante, dispose des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

186. En ce qui concerne le domaine des échanges commerciaux, comme l'ont affirmé vigoureusement les sept principaux pays industrialisés lors de leur réunion d'Ot-tawa, il est nécessaire de faire preuve d'un engagement

commun et ferme de lutter contre la réapparition du spectre du protectionnisme et de garder ainsi ouvert le système des échanges mondiaux. La Conférence ministérielle du GATT, en faveur de laquelle s'est prononcé la réunion d'Ottawa, pourra nous fournir l'année prochaine une occasion précieuse d'analyser en profondeur aussi bien les obstacles qui s'interposent à l'heure actuelle au développement ordonné du commerce international que ceux qui risquent de réapparaître. Le défi le plus ardu reste toutefois celui que pose la question du lancement de négociations globales, car c'est la capacité de négocier de la communauté internationale qu'il met en cause.

187. Le Gouvernement italien considère pour sa part que les problèmes du dialogue Nord-Sud pourront être affrontés d'un manière efficace seulement dans le cadre de négociations globales que l'Assemblée devrait finalement décider de lancer après une préparation adéquate et approfondie. En outre, la sensibilité que nous éprouvons à l'égard de ces thèmes nous a amenés à prendre une initiative visant à contribuer à la solution du problème dramatique de la faim dans le monde.

188. Après avoir considérablement accru en l'espace de quelques années ses contributions aux principaux organismes et programmes de l'Organisation des Nations Unies qui œuvrent dans le secteur agro-alimentaire, l'Italie, fidèle à des traditions civiles et chrétiennes qui lui sont propres mais qui sont également reconnues par d'autres cultures, vient de proposer l'organisation d'une réunion de nature opérationnelle qui, se fondant sur l'action des institutions spécialisées des Nations Unies qui ont leur siège à Rome, devrait viser à atteindre certains objectifs concrets et de réalisation immédiate dans les domaines de la lutte contre la faim et la malnutrition et de la coopération dans les domaines agricole et alimentaire. L'initiative, qui a été lancée par l'Italie à Ottawa et a été approuvée dans le communiqué final<sup>10</sup>, a reçu l'aval des pays de la Communauté européenne et se trouve maintenant dans sa phase préparatoire et de développement. Nous souhaitons que cette initiative non seulement aboutisse à apporter à court terme un remède à la plaie mondiale de la malnutrition, mais contribue également à renforcer la confiance générale quant à la possibilité de poursuivre sur la voie du progrès économique par la coopération. C'est là un des objectifs fondamentaux de notre organisation.

189. En conclusion de mon intervention, je voudrais rappeler la double et lourde responsabilité qu'a l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme : la définition de principes et de règles de conduite obligatoires et la vigilance sur leur application effective.

190. En ce qui concerne le premier objectif, notre organisation a déjà réalisé des progrès importants et indiscutables. Au contraire, l'action de l'Organisation des Nations Unies n'a pas marqué de résultats appréciables lorsqu'il s'est agi de veiller au plein respect des normes et des principes acceptés par l'Organisation. Des politiques qui nient l'essence même des droits de l'homme continuent d'être pratiquées et des violations même massives de ces droits continuent de se produire, conséquences de conflits locaux et de situations d'instabilité et d'intolérance. L'Italie est prête à apporter sa pleine collaboration à l'Organisation mondiale dans ce domaine, car nous pensons que rien ne doit nous arrêter quand la valeur et la dignité de la personne humaine sont en jeu. C'est seulement sur la base d'une telle conviction qu'il s'avérera possible d'assurer l'efficacité nécessaire à l'action de l'Organisation des Nations Unies pour la protection internationale des droits de l'homme. C'est peut-être là l'un des défis les plus ardues qui attendent l'Organisation dans les années à venir.

191. Les objectifs particuliers d'ordre politique et économique poursuivis au sein de l'Assemblée et les débats qui s'y déroulent sur les moyens les plus efficaces pour les atteindre ne doivent pas en effet nous faire oublier que cette organisation est avant tout le forum le plus élevé qui existe au service de l'homme. L'homme est en effet un sujet de droits et de libertés qui, au-delà des différences de traditions et de cultures, acquiert dans la dignité une valeur universelle. La mission de l'Organisation des Nations Unies devient donc elle-même universelle, justement et seulement dans la mesure où l'Organisation se montre capable de s'acquitter de la tâche de protéger et de promouvoir ces droits et ces libertés.

192. M. VRHOVEC (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection aux fonctions élevées de président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Je rappelle avec satisfaction que les relations entre la Yougoslavie et l'Iraq ont été marquées par un climat de cordiale amitié et de coopération. J'ai l'intime conviction que votre riche expérience et votre dévouement bien connus à la cause des Nations Unies contribueront de façon significative au succès de nos délibérations.

193. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la République de Vanuatu, qui vient d'obtenir son indépendance. Cela représente un nouveau pas dans le sens de la décolonisation totale, dont la réalisation est un des plus nobles objectifs des Nations Unies.

194. Nous avons rarement été à ce point d'accord pour reconnaître que les affaires internationales se trouvent à l'heure actuelle dans une situation sérieuse et troublante. De nouvelles crises ont éclaté au cours de l'année écoulée, laissant la place à un climat de tension plus lourd entre les grandes puissances. Cet état de choses s'est aggravé en affectant de manière négative le climat international en général.

195. La détente, la négociation et la coopération fondées sur le respect des intérêts mutuels et communs cèdent le pas à une utilisation toujours plus étendue et plus fréquente de la force, qui s'impose en tant que code de conduite internationale. Le droit des peuples à choisir leur propre destin est nié. De nouvelles formes de domination politique et économique menacent de devenir une maladie chronique des relations internationales.

196. La communauté internationale se trouve une fois encore à la croisée des chemins. La paix, la sécurité et le développement deviennent de plus en plus incertains comme aux jours les plus sombres de la guerre froide. Il est plus qu'évident que l'ancien ordre favorisant les privilèges, les monopoles et les inégalités, fondé sur la division du monde en blocs, ne peut faire face aux exigences de notre temps. Cet ancien ordre a non seulement donné la preuve de son impuissance, mais il s'est démontré également lourd de dangers pour l'avenir de la communauté internationale. Cependant, je voudrais faire observer que les peuples ne se sont jamais opposés à la politique de puissance et de domination étrangère aussi résolument qu'aujourd'hui. Les aspirations à l'indépendance et à l'égalité ainsi que les exigences formulées pour que des modifications de fond interviennent dans l'ordre international constituent une caractéristique encourageante de notre époque.

197. Si nous voulons mettre fin à l'impasse actuelle et assurer la paix et le progrès durables de l'humanité, nous devons rechercher des réponses appropriées aux questions brûlantes qui se posent.

198. Nous croyons que ces réponses se trouvent dans la solution offerte au monde par la politique de non-alignement. Vingt ans de politique de non-alignement et

son rôle sur la scène internationale ont irréfutablement confirmé ce fait. La pleine affirmation du non-alignement en tant que force politique indépendante et positive n'est pas due à sa puissance militaire et économique, mais découle de ses valeurs morales. Cette politique reflète de façon authentique les espoirs et les besoins de l'humanité. De ce fait, et en raison de son programme global concernant de nouvelles relations internationales, cette politique s'est gagné des adhérents sur tous les continents et est devenue une politique universelle au service des intérêts de la communauté internationale tout entière.

199. Aucune stratégie globale ne peut donner de résultats positifs dans la quête d'une issue à la situation actuelle si elle rejette ou méconnaît ce programme. Nous soutenons que ce point de vue a été confirmé par la vie elle-même.

200. Une paix et une sécurité durables ne pourront être réalisées que par la détente universelle, en prenant en considération les intérêts de tous les Etats et en leur permettant de participer, sur un pied d'égalité, à la solution des problèmes internationaux vitaux. Autrement dit, la détente ne peut exister uniquement entre les superpuissances et leurs alliances politiques et militaires respectives, encore qu'elle soit inconcevable sans leur participation et sans qu'elles détiennent des responsabilités dans ce domaine. Les relations mondiales ne peuvent pas être réduites à leurs relations mutuelles.

201. La politique de relâchement des tensions doit clairement tendre à l'élimination de tous les foyers de crise, de toutes les interventions militaires et de toutes les ingérences dans les affaires intérieures des Etats. Elle doit chercher à régler les différends de manière pacifique, à progresser dans le domaine du désarmement et à combler la brèche entre pays développés et pays en développement.

202. Il est important de relever que l'Europe n'a pas pu, non plus, éviter que la situation internationale se détériore de façon générale, ce qui a eu des effets néfastes sur la coopération et la sécurité sur notre continent. Nous attachons une grande importance à l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, qui constitue un programme positif pour la vie en Europe. Il est nécessaire que l'on déploie constamment des efforts pour que ses dispositions soient appliquées.

203. A la réunion de Madrid, la Yougoslavie, avec d'autres pays neutres et non alignés d'Europe, s'est attachée à trouver des méthodes de coopération mutuelle acceptables pour tous. En raison des rivalités de blocs, il n'a pas été possible d'atteindre cet objectif, mais nous espérons que, lors de la reprise de la réunion de Madrid, ses travaux seront couronnés de succès. Nous pensons que cette réunion aura un effet positif sur la situation générale dans le monde.

204. L'attachement de mon pays à l'esprit d'Helsinki est le résultat logique de sa politique étrangère de non-alignement. A cet égard, nous attachons également la plus haute importance à la promotion de bonnes relations avec tous les pays voisins.

205. La non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect inconditionnel de la souveraineté, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale sont les pierres angulaires de cette politique. Nous estimons également que la pleine reconnaissance des droits des minorités nationales constitue un élément important de confiance mutuelle et de relations de bon voisinage. A notre avis, ces principes doivent toujours être respectés dans les relations entre Etats, notamment entre Etats voisins. Il ne fait aucun doute qu'ils doivent aussi être appliqués de façon réciproque.

206. Une telle pratique existe aujourd'hui dans la région des Balkans. L'importance de ce processus positif peut au

mieux se comprendre si nous rappelons qu'il n'y a pas si longtemps encore, cette région était souvent désignée comme une zone « grise » entre blocs de puissance en place.

*M. Hodoul (Seychelles), vice-président, prend la présidence.*

207. Eu égard aux grands problèmes auxquels se heurte le monde aujourd'hui, nous sommes d'avis que leurs solutions doivent être recherchées principalement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il existe des tendances visant à l'exclure de ce processus, par souci, paraît-il, d'une plus grande efficacité. Nous estimons que cette façon de voir les choses est complètement inacceptable.

208. A n'en pas douter, la solution des grands problèmes du monde avec la participation d'un grand nombre de pays n'est, comme tout autre processus démocratique, ni aisée ni simple. Mais c'est la seule façon durable et effective de parvenir à des solutions conformes aux intérêts de la communauté mondiale dans son ensemble. Gardant cela présent à l'esprit, la délégation yougoslave fera, une fois encore, de son mieux pour contribuer au succès de cette session de l'Assemblée générale.

209. Nous pensons que la question du désarmement doit être traitée avec la plus grande urgence. L'escalade sans précédent de la course aux armements est devenue un facteur dominant de notre époque. Les négociations sur le désarmement n'ont, jusqu'ici, abouti à aucun résultat, même minime. Une région après l'autre est dotée de systèmes de missiles à moyenne et longue portée. D'énormes ressources financières sont gaspillées à cette fin. Elles s'élèvent d'ores et déjà annuellement au total des dettes de tous les pays en développement. Cela a les plus graves conséquences pour les relations internationales. Afin de mettre un frein à cette course, il est essentiel que cette session de l'Assemblée générale assure avec succès la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

210. Aujourd'hui, personne ne peut nier que la paix, la sécurité et le progrès de l'humanité sont liés très étroitement à l'état de l'économie internationale. Il est vrai que les réalisations scientifiques et techniques sont censées promouvoir un progrès social et économique plus rapide. Cela dit, la faim n'a jamais affecté autant de personnes dans le monde qu'aujourd'hui. Les données les plus récentes ainsi que les nombreuses réunions internationales qui se sont tenues cette année ont clairement confirmé ce fait. Un quart de la population totale des pays en développement souffre de la faim de façon permanente tandis qu'un autre quart souffre de malnutrition.

211. Cependant, les efforts visant à établir un nouvel ordre économique international n'ont, jusqu'ici, donné aucun résultat, même pas des résultats minimes. Les négociations globales n'ont pas encore été entamées. A cette session, on doit faire preuve de la volonté politique nécessaire pour lancer ces négociations, ce qui ouvrira la voie à la coopération internationale. Des progrès réalisés à cet égard contribueraient considérablement à la création d'un climat favorable permettant au monde de surmonter les problèmes auxquels il doit faire face. Nous nous féliciterons de toute démonstration positive de bonne volonté et de toute contribution apportée à cette fin.

212. Il importe que cette session accorde la plus grande attention à l'élaboration et à l'adoption finale de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats<sup>11</sup>. Une telle déclaration aiderait considérablement les nations à résister à l'emploi de la force dans les relations internationales.

213. La sécurité de la Méditerranée est de la plus haute importance non seulement pour les pays du littoral, mais

encore pour l'Europe tout entière, de même que pour le Moyen-Orient. Les événements actuels dans la Méditerranée suscitent notre grave préoccupation. Nous assistons à l'intensification de la rivalité des blocs, à la concentration des armements et à la présence croissante de flottes étrangères. Cette situation nous incite à redoubler d'efforts pour faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération internationale.

214. Les foyers de guerre figurent d'année en année en bonne place à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale. Une fois encore, nous constatons avec préoccupation que ces crises n'ont pas été réglées; bien au contraire, elles s'aggravent. Cela est dû à la violation continue du droit fondamental des nations à l'indépendance et au libre choix de leur propre développement intérieur.

215. Nous croyons qu'il est aujourd'hui clair pour tous qu'il n'y a pas d'issue à la crise du Moyen-Orient sans le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967 et sans la solution de la question palestinienne, avec la participation, sur un pied d'égalité, de l'OLP. La solution juste, durable et globale doit inclure la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à son propre Etat, ainsi que la reconnaissance du droit de tous les pays et peuples de cette région de vivre dans la paix et la sécurité.

216. Inutile de dire qu'une solution partielle de la crise du Moyen-Orient ne saurait être ni juste ni réaliste. En dépit de cela, aucun progrès n'a été accompli depuis la dernière session. La situation s'est détériorée en raison notamment de l'agression répétée d'Israël contre le Liban, agression qui menace d'intensifier la guerre.

217. Compte tenu de toutes ces circonstances, nous sommes profondément préoccupés du conflit prolongé qui oppose l'Iran et l'Iraq. Nous croyons fermement que ce conflit doit être réglé par des moyens pacifiques dans le plein respect des principes de la Charte des Nations Unies et de la politique de non-alignement.

218. La crise qui sévit en Afrique australe devient toujours plus dangereuse. En dépit des tentatives de la grande majorité des Etats Membres, les Nations Unies n'ont malheureusement pas réussi à obtenir l'accession de la Namibie à l'indépendance. La politique agressive de l'Afrique du Sud contre la Namibie et autres Etats de première ligne met l'ensemble de l'Afrique australe en état de crise grave susceptible d'avoir des conséquences globales. La dernière agression éhontée contre l'Angola constitue encore un nouveau et grave avertissement à cet égard.

219. Il est vraiment crucial que maintenant la justice et le réalisme politique règnent; il est temps de mettre un terme à tout genre d'appui et de cesser de tolérer des provocations du régime raciste de Pretoria contre les Etats africains voisins. C'est vraiment jouer avec le feu; c'est un état de choses qui peut entraîner d'immenses conséquences.

220. Il semble peut-être bon de rappeler la contribution positive apportée par le mouvement des pays non alignés à l'éradication finale des derniers vestiges du colonialisme sur le sol africain. Cette contribution inclut les efforts exercés, à la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur la question de Namibie, tenue à Alger, au Conseil de sécurité et, plus tard, à la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. C'est ainsi que les pays non alignés ont recherché une juste solution et lancé un avertissement auquel on ne doit pas opposer une sourde oreille. Nous croyons également que le groupe de contact des Cinq qui a présenté un plan sur la Namibie, devrait lui-même résister fermement au chantage de Pretoria. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être réaffirmée clairement et nettement comme la seule base possible de la réalisation juste et urgente de l'indépendance de la Namibie,

avec la pleine participation de la South West Africa People's Organization en tant que seul représentant légitime du peuple namibien. Ce n'est qu'ainsi que la paix pourra être apportée aux peuples de l'Afrique australe et qu'elle pourra renforcer l'indépendance et le non-alignement dans cette partie du continent africain.

221. Les problèmes coloniaux qui persistent ailleurs encore dans le monde doivent être éliminés parce qu'ils constituent un anachronisme inacceptable. Nous sommes également d'avis que les conditions nécessaires doivent être créées d'urgence pour permettre à tous les peuples auxquels est encore dénié le droit à l'autodétermination de se prononcer librement sur leur propre destin.

222. Nous appuyons tout effort dans ce sens. Cela s'applique également aux droits du peuple du Sahara occidental et à la recherche d'une juste solution fondée sur la décision de l'OUA [voir A/36/534, annexe II, résolution AHG/Res.103 (XVIII)].

223. Nous sommes également en faveur de la poursuite du dialogue sur la réunification pacifique de la Corée qui correspond aux aspirations légitimes du peuple coréen. Nous appuyons pleinement les initiatives constructives de la République populaire démocratique de Corée en vue de la solution de cette question.

224. En ce qui concerne les crises en Afghanistan et au Kampuchea, nous continuons d'appuyer une solution politique pacifique qui doit être fondée sur les résolutions de l'Assemblée générale demandant le retrait de toutes les troupes étrangères, la cessation de toute ingérence étrangère et le respect plein et entier de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ces pays, ainsi que de leur statut de non-alignement.

225. Pour ce qui est de Chypre, nous voyons la solution dans le maintien des entretiens intercommunautaires et dans les dispositions de la résolution 32/15 de l'Assemblée générale confirmant l'unité, l'intégrité territoriale et le statut de non-alignement de Chypre. La Yougoslavie a toujours appuyé les luttes de libération nationale et le droit des peuples à la liberté et à l'indépendance. Ces droits inaliénables ne doivent être refusés à aucune nation dans le monde, de l'Afrique et de l'Europe à l'Asie et à l'Amérique latine et l'Amérique centrale.

226. La présente session de l'Assemblée générale examinera un certain nombre de questions d'importance vitale pour l'humanité et pour la paix dans le monde.

227. Les problèmes internationaux accumulés et les relations tendues entre les grandes puissances menacent de pousser à la confrontation plutôt qu'à la coopération constructive que nous voudrions voir s'instaurer à cette session de l'Assemblée générale. Nous craignons que ces tendances n'aggravent la méfiance qui existe déjà et ne créent des difficultés nouvelles.

228. Jusqu'ici, en diverses occasions dans des situations critiques, les Nations Unies ont apporté une contribution fort importante à l'examen de problèmes internationaux complexes et à la réduction des tensions dans les relations internationales. Si tous ceux qui sont ici, quel que soit le groupe de pays auquel ils appartiennent, déploient des efforts communs et unissent leur volonté politique, nous pouvons une fois de plus réussir.

229. Cela exige certainement un sens élevé de nos responsabilités, notamment de la part des grandes puissances, une disposition à relever les gages communes et à rechercher ensemble des solutions qui ne favorisent pas les intérêts égoïstes mais réaffirment les principes de la Charte sur la base desquels nous sommes groupés au sein de cette organisation.

230. Ainsi, en dépit de toutes les difficultés actuelles, nous ouvrirons les voies de l'avenir à un monde de coopé-



ration et de coexistence pacifique, de prospérité économique et d'indépendance, à la vie dans la paix et la sécurité.

*La séance est levée à 13 h 10.*

---

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année. Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659, annexe.

2. Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt.

3. Signées le 28 février 1975 et le 31 octobre 1979. Pour le texte de la première convention, voir A/AC.176/7, et, pour le texte de la seconde, voir *Le Courrier*, ACP-CEE, n° 58, novembre 1979.

4. Voir CD/228, Appendicé II/Vol. III, document CD/205-CD/CPD/WP.52.

5. Adoptée en tant que résolution 34/87 B.

6. Signé à Berlin le 3 septembre 1971 par les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Pour le texte, voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 880, n° 12621, p. 116.

7. Conférence sur la coordination du développement en Afrique australe, tenue à Lusaka le 1<sup>er</sup> avril 1980.

8. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes*, point 65 de l'ordre du jour, document A/35/742, par. 20.

9. Présentées au cours d'une entrevue radiodiffusée transmise par le Riyadh Domestic Service le 7 août 1981. Pour le texte de cette entrevue, voir le Foreign Broadcast Information Service, *Daily Report*, FBIS-MEA-81-153, du 10 août 1981, vol. V, n° 153.

10. Voir *Documents d'actualité internationale*, n° 19, octobre 1981, p. 329.

11. Adoptée ultérieurement en tant que résolution 36/103.